

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 10 Mars

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 mars

La Chambre a repris la discussion sur les Conseils de Prud'hommes.

M. Loubet, rapporteur, combat l'amendement Sibille, étendant la juridiction des Conseils. Cependant la commission accepte de limiter cette compétence aux litiges relatifs aux accidents.

L'article premier, instituant les Conseils de Prud'hommes pour terminer par conciliation les différends entre patrons et ouvriers est adopté. Le second article, déterminant le mode de création de ces conseils est aussi adopté.

On entame l'article 3 réglant le fonctionnement de ces assemblées.

La séance est levée à 6 heures.

SENAT

Séance du 8 Mars 1892

Le siège de M. Martel, inamovible, est attribué par le sort à l'Ardèche.

INFORMATIONS

Le budget de 1893

Paris, 8 mars.

Le conseil des ministres a entendu ce matin l'exposé général du budget de 1893.

D'après un énoncé officieux, en voici les faits caractéristiques : 1° la réforme de l'impôt des boissons ; 2° la suppression du budget sur ressources spéciales et l'incorporation au budget ordinaire de celles de ces dépenses qui incombent à l'Etat ; 3° l'incorporation à ce même budget des subventions de la caisse des écoles ; l'introduction dans le budget d'un fonds permanent d'amortissement.

La réforme de l'impôt des boissons comporte la suppression de l'exercice des débits et un large dégrèvement des boissons hygiéniques. Le droit de détail et le droit de circulation sont remplacés par un faible droit de consommation uniforme pour toute la France.

Le droit d'entrée sur les boissons hygiéniques sera supprimé dans les villes qui ne maintiendront pas les droits d'entrée sur ces mêmes boissons. Les bières sont également largement dégrévées et l'impôt sera désormais proportionné à la densité

des moûts, de manière à se rapprocher de la valeur du produit. Ces dégrèvements sont compensés d'une part par un relèvement des droits sur l'alcool inférieur à celui proposé l'an dernier et qui porte le tarif de 156 fr. 25 à 190, d'autre part, par la plus value à provenir d'une réglementation du privilège des bouilleurs de crû.

Le projet de budget contient, en outre, les mesures nécessaires au remboursement de 163 millions d'obligations sexennaires qui arrivent à échéance en 1893. Il emploie les ressources qui resteront disponibles sur les excédents de 1890 et 1891, les 23 millions qui forment le fonds d'amortissement permanent et enfin excédents prévus pour l'exercice courant.

Russie et Allemagne

Le correspondant du *Standard* à St-Petersbourg raconte l'histoire suivante qu'il tient de bonne source, mais qu'il donne cependant sous toutes réserves :

« Après le discours de l'empereur Guillaume à la diète de Brandebourg, une des personnes qui étaient présentes observa que, bien que Sa Majesté eût toute confiance dans la gloire future de l'Allemagne, il ne fallait pas oublier que la Russie se trouve derrière elle. L'empereur ayant entendu, répondit : « Je pulvériserai la Russie ! »

Le général Schouvalow, ayant entendu raconter cette histoire, s'assura de son authenticité et en fit un rapport à M. de Giers, qui le transmit au tzar.

Alexandre III manda alors le général Schweinitz, et lui dit : « Dites à votre kaiser que, lorsqu'il voudra commencer à me pulvériser, je lancerai un demi-million d'hommes à travers la frontière, avec le plus grand plaisir ! »

Suivant le correspondant du journal anglais, il n'y a rien d'absolument improbable dans cette anecdote, qui donne une idée assez exacte de l'état actuel des esprits.

Quand à la nouvelle qu'il se trouve actuellement 300,000 hommes de troupes en Pologne, il croit ce chiffre exagéré, mais il ne peut y avoir aucun doute que tous les cosaques disponibles, ainsi qu'un nombre considérable de divisions de cavalerie, se trouvent actuellement à peu de distance de la frontière.

L'escadre de la Méditerranée

Toulon, 8 mars.

M. Godefroy Cavaignac, ministre de la marine, vient de faire parvenir au port de Toulon l'ordre de hâter la formation de l'escadre de réserve de la Méditerranée et l'organisation de la nouvelle défense des côtes d'Algérie et de Corse.

Le vice-amiral Vignes fixera très prochainement la date à laquelle il prendra le commandement de l'escadre de réserve qui devra se mettre à la disposition du vice-amiral Rieunier, com-

mandant en chef, et qui comprendra entre autres, les cuirassés le *Trident*, le *Colbert*, le *Jean-Bart*, le *Richelieu*, l'*Indomptable*, le *Terrible*, ainsi que les contre-torpilleurs *Sfax* et *Faucon*.

Le vice-amiral Vignes aura sous ses ordres le vice-amiral Puech, actuellement commandant de l'escadre de réserve.

La Préfecture maritime a été invitée à s'occuper, le plus tôt possible, des commandements qui seront donnés aux nouveaux torpilleurs de la défense des côtes et qui seront répartis de la façon suivante : six à Toulon, deux en Corse et quatre en Algérie.

Sur la demande du capitaine de vaisseau Magnon-Pujo, commandant de la marine en Corse, le lieutenant de vaisseau Legras, fils de l'amiral de ce nom, sera maintenu en Corse.

Le ministère des colonies

Le *Journal Officiel* publie la nomination de M. Jamais, comme sous-secrétaire d'Etat aux colonies, qui seront rattachées au ministère de la marine.

De nombreux journaux blâment ce rattachement.

La *République* demande la création d'un ministère des colonies.

Le *XIX^e Siècle* dit qu'il serait question de faire venir M. de Lanessan en France pendant la mauvaise saison afin d'arrêter les mesures de pacification définitive du Tonkin, soit l'augmentation des effectifs européens, soit la création d'un ou deux régiments tonkinois.

Les visites d'officiers généraux

L'*Echo de Paris* annonce qu'une innovation a été apportée en matière d'examen de l'aptitude des futurs généraux. Au mois de novembre, les colonels proposés pour brigadiers par les commissions spéciales seront convoqués à Paris et reçus au jour fixé par les membres du conseil supérieur et par les commandants de corps d'armée qui devront refuser la visite de tous les autres candidats.

La reine d'Angleterre en France

Notre compatriote l'amiral Rieunier vient de recevoir l'ordre de se rendre, avec l'escadre en rade d'Hyères, le 19, pour y saluer l'arrivée de la reine d'Angleterre.

Les écoles d'instruction

On sait, dit le *Progrès militaire*, que chaque subdivision a vu organiser sous le titre d'école d'instruction des conférences, cours et exercices d'hiver à l'usage des officiers de la réserve et de l'armée territoriale.

Cette organisation excellente à tous égards, donnerait de meilleurs résultats si ces officiers, qui ne résident pas au chef-lieu de subdivision, re-

mon mariage avec elle n'avait pas été dissous par le pape.

— Mais j'y songe, Hubert, ne vient-elle pas habiter Isoire !

— On le dit.

— En ce cas...

— Quoi ?

— On l'aura tuée avec les autres.

Une masse inerte vint soudain tomber à deux pas des ligueurs d'Ambert.

— Hé ! là haut, s'écria Jean Rodon, faites donc attention, il y a du monde sous les fenêtres.

Des rires sauvages répondirent du 2^e étage de la maison.

— C'est une femme, reprit Jean.

— Un cadavre, ajouta Hubert, en promenant sur le corps saignant un regard indifférent.

Tout à coup il tressaillit et s'élança sur la victime pour l'examiner de plus près.

Il se releva avec une joie féroce.

— Pour le coup, dit-il, me voilà bien libre !

— Qui donc est-ce, demanda l'autre.

— C'est Marthe, ma femme.

— Tu pourras épouser la belle Jeanne.

— Je reverrai le pasteur.

Une arquebuse venait de retentir dans un hôtel qui formait l'angle de la place.

— D'où cela part-il, fit Jean Rodon.

— Hé ! de la maison du marquis d'Alègre, alité depuis l'autre jour d'une blessure que précisément, lui a faite ce capitaine de retraite... On vient sans doute de l'achever.

— *La ia*, intervint Gargantua qui avait tout entendu. Guoi ! c'èdre ce brave gentilhomme.

— Si vous voulez, capitaine, secourir la dame

cevaient une indemnité de déplacement. On la prélèverait sur le crédit affecté aux staves soldés qui pourraient être réduits de cinq jours.

Les officiers de réserve et de l'armée territoriale ne sont généralement pas riches ; la plupart comptent avec les frais d'un déplacement qui en résultent pour leur bourse. L'instruction des officiers se paye : l'Etat ne doit pas l'oublier.

Le 1^{er} Mai

Une soixantaine de délégués des groupes socialistes parisiens se sont réunis, en vue d'organiser la manifestation du 1^{er} Mai. La réunion a été des plus orageuses, et rien n'a pu être décidé. L'assemblée s'est ajournée à huitaine de nouveau.

Comité de l'Afrique française

Le comité de l'Afrique française a communiqué aux journaux les nouvelles suivantes qu'il a reçues par le dernier courrier du Congo :

M. Dybowski écrivait de Bangui à la date des 14 et 18 octobre, que M. Brunache avait reconnu le cours des rivières de l'Ombella et du Kemo, affluents de droite de l'Oubangui. La première rivière a son confluent à 90 kilomètres environ du poste de Bangui ; la seconde débouche dans l'Oubangui un peu à l'ouest, à 17^e de longitude est, et remonte assez haut vers le nord. Elle serait navigable, d'après les notes envoyées par Crampel ; elle aurait 70 mètres de largeur.

M. Dybowski a établi sa base d'exploration à un poste qu'il a fondé au confluent du Kemo. C'est de ce point qu'a dû partir sa mission, après une première pointe vers El-Kout. Une mission de renfort, dirigée par M. Maistre, qui est arrivée récemment à Loango, a recruté 39 laptots au Sénégal et 12 kroumans à Konakry.

Election au Canada

Les élections législatives canadiennes donnent pour résultats connus 45 conservateurs, 6 libéraux, un indépendant élus.

Une forte majorité gouvernementale est assurée et tous les membres du cabinet sont élus.

Marcier et Schyre, anciens ministres sont élus.

Les grèves

Carmaux, 8 mars.

La Compagnie des mines ayant refusé d'accepter une demande d'augmentation de salaires et d'autres réclamations des mineurs, la grève a été déclarée.

La cessation du travail était complète aujourd'hui aux trois puits. L'ordre est parfait. M. le préfet du Tarn est sur les lieux.

de beauté qui est avec lui, vous n'avez qu'à vous hâter.

— Quelle être cette tam...

— Madame d'Estrées, une Labourdaisière.

— Gonais bas... Est-elle huguenote.

— Probablement, puisqu'elle a quitté son mari,

pour suivre à Isoire un seigneur huguenot.

Si le capitaine eut voulu secourir Mme d'Estrées, il fut arrivé trop tard. Elle venait d'être tuée avec son amant, le marquis d'Alègre.

Cette Labourdaisière n'était autre que la mère de Gabrielle d'Estrées, la future duchesse de Beau-

fort.

Des officiers de l'armée catholique, qui venaient de déboucher sur la place, s'informèrent des personnes qui habitaient l'hôtel. Quand ils eurent appris des meurtriers eux-mêmes, qui sortaient de la maison en ricanant, l'assassinat du malheureux blessé et de la dame d'Estrées, ils en rougirent de honte et se signèrent.

On en vit qui tirèrent des tablettes de leur pourpoint et écrivirent sur des morceaux de papiers, qu'ils allèrent ensuite jeter par les rues. Ces billets portaient ces vers d'une amère ironie :

De Monsieur la miséricorde,

C'est le feu le sang et la corde (1)

Tout à coup une grande cavalcade aux riches habits, aux brillantes armures, apparut devant l'Eglise.

(1) Le duc d'Anjou s'était présenté devant Isoire avec des paroles de miséricorde.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 2

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

I

LE SAC D'ISSOIRE

— Nous vous connaissons depuis le siège, nous autres. Vous êtes le capitaine Gargantua.

— *La ia*, on m'appelle Karkantua, che ne s'ave pas burgoi.

— Tuidieu, à l'affaire de la casemate, l'autre jour, lorsque le duc d'Anjou, en simple pourpoint, au son du timbre, essaya de donner un premier assaut, on vous vit, capitaine, narguer les balles ramées des huguenots, qui faisaient aux nôtres de si horribles blessures avec leur fil d'archal roulé en tortillement.

— *La ia*, les palles gubaiant les jambes.

— Ce fut vous qui sauvâtes M. de Saint-Luc, en l'emportant au moment où, à la tête de ses compagnies, l'éclat d'un gros pétard venait de tuer son cheval.

— Oh ! mes betits pras sont pons.

— Sont-ils bons aussi pour embrasser une jolie fille.

— Ch'aime mieux embrasser ma calebase.

Et le gros allemand tourna le dos, en caressant sa gourde pour la troisième fois.

— Ce n'est pas comme toi, Hubert Brassier, intervint l'autre ligueur.

— Ça, c'est vrai, je ne m'en défends pas, Jean Rodon.

A tel point que, quoique marié...

— Ma femme s'est faite huguenote, dit Hubert Brassier, en fronçant les sourcils, et j'ai fait rompre nos liens conjugaux.

Jean Rodon se mit à ricaner.

— Ce qui ne l'as pas empêché de rechercher en mariage, tout récemment, la belle Jeanne, la fille du pasteur Massin, du bourg de Paylat.

— Ne me parle pas de cela, Jean, s'écria Hubert, en serrant les poings et en grinçant des dents. J'aime la belle Louise plus que jamais.

— Et tu as des droits sur elle, c'est incontestable, ajouta Jean d'un ton railleur. Comment se fait-il que le pasteur Massin, le ministre, comme on le nomme, sachant que Jeanne à un enfant n'ait pas consenti à...

— D'abord il ignore que c'est moi qui en suis le père. De toute l'aventure du Forez...

— Où tu surpris la petite dans sa cabane...

— Il ne sait que les conséquences.

— Ainsi sa fille qui l'a reconnu depuis, ne lui a jamais parlé de toi.

— Non. Tu sais qu'ayant revu Jeanne à Pailhat, j'en devins réellement amoureux. Le père Gros-Michel m'engagea à demander au ministre la main de sa fille. J'y consentis sans peine. Mais Massin, que Satan confonde ! m'a répondu d'aller retrouver Marthe, ma femme... comme si

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos compatriotes

Nous avons appris avec plaisir que M. François Roussel, auditeur au Conseil d'Etat, fils de notre sympathique compatriote M. Charles Roussel, vient d'être attaché en qualité de chef adjoint au cabinet du ministre de l'intérieur.

Avec la même satisfaction, nous apprenons que notre excellent compatriote, M. Ernest Talou, reste attaché au cabinet de M. le ministre de l'intérieur.

Conseil municipal de Cahors

Le Conseil municipal de Cahors, a tenu mardi soir une séance extraordinaire pour délibérer :

1° Sur une demande de crédit supplémentaire de 1,830 fr., pour faire face à l'excédent de dépenses occasionnées au collège de jeunes filles par suite de l'accroissement des élèves internes. Le conseil donne un avis favorable.

2° Pour statuer sur une demande de canalisation pour amener l'eau à la nouvelle caserne de gendarmerie.

Le Conseil a décidé d'offrir l'eau gratuitement, mais il estime que les frais de canalisation, qui s'élèveront de 400 à 500 fr., doivent être supportés par le département.

M. le Maire a exposé que certains journaux font connaître que l'administration de la guerre veut créer dans deux villes du Centre et de l'Ouest, deux fabriques de conserves de viande pour l'armée. La note ajoute que le ministre arrêtera son choix d'après les offres qu'il recevra des municipalités.

Après un échange d'observations sur les avantages que présente notre région au point de vue de l'élevage, le Conseil charge la municipalité de faire les démarches nécessaires auprès de M. de Freycinet, avec le concours de nos députés et de nos sénateurs, afin d'obtenir que la ville de Cahors soit désignée pour l'installation de l'une de ces fabriques.

Initiative ouvrière

En même temps que le Conseil municipal, se réunissaient à l'hôtel-de-ville le Comité Central de la Fédération des Travailleurs de Cahors et les Bureaux des diverses Chambres syndicales, à l'effet d'appuyer les démarches décidées par la municipalité.

Sans discussion, l'assemblée a voté :

1° L'envoi immédiat d'une pétition au ministre de la guerre;

2° L'envoi de pétitions à tous les représentants du Lot, à tous les députés, ministres, fonctionnaires, etc., qui de près ou de loin, touchent à notre pays;

3° Un pétitionnement général de toute la ville;

4° D'aller en corps, dimanche 13 mars, à 10 heures du matin, porter la pétition ouvrière à la préfecture;

5° Enfin, d'envoyer une circulaire aux maires de l'arrondissement de Cahors — intéressés, quant à l'élevage, à la réussite de la demande — pour qu'ils réunissent aussitôt leurs conseils municipaux à l'effet d'émettre

un vœu appuyant la demande de création de la fabrique.

Avant de se séparer, l'assemblée rédige une pétition au ministre de la guerre, tendant à l'adoption du vœu ci-dessus, qui a été signée par les Chambres syndicales des diverses corporations.

Bal à la Préfecture

La commission chargée du concert Clément Marot, afin de compléter son œuvre, prépare un bal qui aura lieu le jeudi, 24 mars, jour de la mi-carême, dans les salons de la préfecture, sous le patronage de l'Union des Femmes de France et au profit de la caisse de cette société.

La loi Béranger

La Cour de cassation vient de décider que la loi Béranger n'est pas applicable en matière de contraventions de simple police.

Conversion de la rente 4 1/2

Un journal du matin publie une information qui fait grand bruit : Il serait question dans l'administration des finances d'un projet de conversion de la rente 4 1/2.

M. Rouvier, interviewé, a reconnu l'exactitude du bruit et a dit, qu'en effet, le projet de conversion est à l'étude.

Enseignement primaire

M. Peyrille, élève-maître sortant de l'Ecole normale de Cahors, est délégué dans les fonctions d'instituteur stagiaire à Montagne (Gironde).

Perceptions

Un concours pour l'emploi de percepteur sur-numéraire s'ouvrira le 28 mars 1892 dans le département de la Charente, à Angoulême.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désirent prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Les prévoyants de l'Avenir

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur,
J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal l'avis suivant :

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

Avoir social au 31 janvier 1892 7.113.081 fr. 02
— 29 février 1892 7.322.463 fr. 20
Veuillez agréer, etc.

PARAZINES,
Président de la 405^e section des
Prévoyants de l'Avenir.

Libéralité

Notre musée vient d'être l'objet d'une libéralité de la part de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. Bourgeois vient de lui accorder, en dépôt, *Vénus et Vulcain*, remarquable tableau d'après Albano.

Statistique

Situation financière des communes du département du Lot en 1892. — Le département du Lot compte :

41 communes imposées de moins de 0,15 c.	
115 — 15 à 30 cent.	
173 — 31 à 50 cent.	
26 — 51 à 100 cent.	

La moyenne des impositions par commune est de 34 centimes.

TRAVAUX PUBLICS

Par arrêté du ministre des travaux publics :
M. Heurtault, ancien ingénieur des chemins

bles de comprendre et d'apprécier ces raisons.

Nobillet et Gressier devaient bien qu'il y avait des dessous à la fatale affaire dans laquelle ils étaient engagés. Ils n'avaient l'un et l'autre aucune estime pour le caractère de Lauretto Mina, et ils connaissaient ses terribles antécédents comme duelliste. Mais ils n'avaient pu refuser de lui servir d'intermédiaire dans une querelle telle qu'il la leur avait présentée. Seulement ils avaient espéré que M. de Bizoux leur fournirait une raison ou tout au moins un prétexte pour décliner leur pénible mission, et ils attendaient avec anxiété un mot qui les en dégageât.

Antonin se contenta de répondre :

— Je vous remercie, Monsieur, de vos délicates paroles ; je vous ai, ainsi que M. Gressier, en considération très sincère ; mais je ne saurais vous donner de ma conduite des raisons autres que celles que vous connaissez, des raisons qui n'existent pas.

Les deux témoins se regardèrent consternés.

— Monsieur le vicomte, dit à son tour Gressier, je vous ferai observer que si M. Lauretto Mina ne vous a pas offensé autrement, c'est assurément lui qui a le droit de se dire aujourd'hui offensé, le droit de vous demander ou des excuses ou une réparation par les armes.

— Je ne veux pas lui faire d'excuses, dit d'une voix ferme Antonin, et je suppose d'ailleurs qu'il ne les accepterait pas.

— En reconnaissant sa qualité d'offensé, reprit Gressier, vous lui laissez le choix des armes !

— Et je sais d'avance qu'il choisira l'épée, dit

de fer à Cahors, actuellement attaché à la résidence de Montargis, au service des canaux d'Orléans, de Briare et du Loing, a été chargé, dans le département de Seine-et-Marne, du service ordinaire de l'arrondissement de Melun, en remplacement de M. Aubrat, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Dispense de la taxe militaire

Les jeunes gens de la classe de 1889 qui sont impotents et qui demandent à être dispensés de payer la taxe militaire, sont invités à se présenter devant le conseil de révision de la classe de 1891, qui se réunira à la mairie de leur chef-lieu de canton. Ils doivent adresser, à cet effet, une demande qui sera transmise à la préfecture par le maire de la commune où ils résident ; ils recevront une convocation pour se présenter devant le conseil de révision.

Décès des hommes de 20 à 45 ans

En exécution de la circulaire ministérielle du 20 mars 1877 et des dispositions de la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement, les maires doivent adresser au commandant de recrutement de la subdivision et au préfet du département un avis pour chaque décès atteignant un homme de vingt à quarante-cinq ans soumis à des obligations militaires.

Cette mesure permet à l'autorité militaire de procéder immédiatement à la radiation des hommes décédés qui pourraient continuer à être portés sur les contrôles de l'armée, ce qui, au moment d'une mobilisation générale, pourrait avoir de graves inconvénients.

Baccalauréat

M. le Ministre a décidé que, par dérogation aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1887, les candidats au baccalauréat de l'enseignement spécial qui justifieront d'un seul ajournement, seront appelés à bénéficier de la mesure exceptionnelle, prise en faveur des candidats au baccalauréat ès-sciences et au baccalauréat ès-lettres, (2^e partie), par l'arrêté du 5 février dernier et pourront, par suite, se présenter à la session extraordinaire du mois d'avril prochain.

Céréales et farines

Nous avons eu de la pluie au commencement de la semaine. Depuis trois jours un froid très intense pour la saison est survenu. Il est peu probable que les blés en terre en aient souffert jusqu'ici, mais on n'est plus aussi satisfait des champs et la culture commence à faire entendre des plaintes ; la continuation de la température actuelle pourrai les accentuer.

Sur nos marchés, nous ne voyons aucun changement à signaler ; les affaires sont toujours presque nulles, mais la tendance est plutôt faible.

Conseil de révision

Voici l'itinéraire que suivra le conseil de révision :

Samedi 2 avril, les étrangers au département, Hôtel de la Préfecture, 2 heures du soir.

Lundi 4 avril, le canton de Montcuq, à la mairie, 2 heures du soir.

Mardi 5 avril, le canton de Cahors (Sud), à la mairie, 9 heures du matin.

Mercredi 6 avril, le canton de Cajarc, à la mairie, 2 heures soir.

Jeudi 7 avril, le canton de Limogne, à la mairie, 2 heures soir.

Vendredi 8 avril, le canton de Lalbenque, à la mairie, 2 heures soir.

Samedi 9 avril, le canton de Castelnau, à la mairie, 2 heures soir.

Antonin avec un sourire.

Il ajouta en se levant :

— Messieurs, je vous remercie encore une fois de votre intervention et de la façon dont vous l'avez menée. J'aurai, si vous voulez bien, l'honneur de vous mettre en relations avec deux de mes amis, M. le comte de Bauriac, et M. le baron de Chazeuil. Ils seront chez vous, monsieur Nobillet, dans l'après-midi.

Les trois hommes se saluèrent en silence.

Le vicomte reconduisit jusqu'à la porte les deux témoins, qui le saluèrent de nouveau et s'éloignèrent plus inquiets et plus mornes que lui.

XXVII

Préliminaires

Antonin se dit simplement ; l'issue était fatale. Et, de ce moment, il agit et prit ses dispositions avec une tranquillité parfaite.

Il envoya d'abord une dépêche à son père, à Saint-Malo ; il lui annonçait qu'il avait, pour le lendemain, un duel très grave, et le pria de prendre l'express de nuit qui l'amènerait à Paris à huit heures. Antonin quitterait, à la même heure, sa femme à la rue Boudreau et rejoindrait son père à neuf heures, dans son appartement du boulevard Haussmann. Il importait qu'en cas de malheur, le comte fut auprès de Laura.

La dépêche partie, il alla chez le comte de Bauriac, qui demeurait rue Royale, et d'où l'on fit prévenir le baron de Chazeuil qui logeait à deux pas, rue des Champs-Élysées.

Les trois hommes confèrent sur le cas grave

Lundi 9 mai, le canton de Puy-l'Évêque, à la mairie, 2 heures du soir.

Mardi 10 mai, le canton de Catus, à la mairie, 10 heures du matin.

Mercredi 11 mai, le canton de St-Géry, à la mairie, 1 heure du soir.

Jeudi 12 mai, le canton de Lauzès, à la mairie, 2 heures du soir.

Vendredi 13 mai, le canton de Luzech, à la mairie, 2 heures du soir.

Samedi 14 mai, le canton de Cahors (nord), à la mairie, 9 heures du matin.

Dimanche repos.

Lundi 16 mai, le canton de Labastide-Murat, à la mairie, 10 heures matin.

Mardi 17 mai, le canton de St-Germain, à la mairie, 9 heures du soir.

Mercredi 18 mai, le canton de Gourdon, à la mairie, 9 heures 1/2 matin.

Jeudi 19 mai, le canton de Payrac, à la mairie, 2 heures du soir.

Vendredi 20 mai, le canton de Salviac, à la mairie, 2 heures du soir.

Samedi 21 mai, le canton de Cazals, à la mairie, 10 heures matin.

Lundi 23 mai, le canton de Figeac (Est), à la mairie, 2 heures soir.

Mardi 24 mai, le canton de Latronquièrre, à la mairie, 2 heures soir.

Mercredi 25 mai, le canton de St-Céré, à la mairie, 10 heures matin.

Jeudi 26 mai, séjour.

Vendredi 27 mai, le canton de Lacapelle-Marival, à la mairie, 10 heures matin.

Samedi 28 mai, le canton de Figeac (ouest) à la mairie, 9 heures matin.

Dimanche 29 mai, séjour.

Lundi 30 mai, le canton de Livernon, à la mairie, 2 heures soir.

Mardi 31 mai, le canton de Gramat, à la mairie, 9 h. 1/2 matin.

Mercredi, 1^{er} juin, le canton de Bretenoux, à la mairie, 2 heures soir.

Jeudi 2 juin, le canton de Vayrac, à la mairie, 10 heures matin.

Vendredi 3 juin, le canton de Martel, à la mairie, 2 heures du soir.

Samedi 4 juin, le canton de Souillac, à la mairie, 9 heures matin.

Samedi 25 juin, les ajournés (3^e et 4^e subdivisions), Hôtel de la Préfecture, 10 heures matin.

NOS RÉSERVISTES

Le 14 mars vont arriver à Cahors, pour accomplir leur période de 28 jours, cinq à six cents réservistes. On ne peut se faire une idée du tracas qu'occasionne la réception de ces hommes. L'habillement, l'équipement ne sont que vétilles ; mais ce qui préoccupe surtout, c'est la question du casernement. Il est probable que les arrivants seront logés à la caserne ; mais alors c'est un bataillon actif qu'il faut en faire sortir pour le loger ailleurs.

On dit la municipalité très perplexe pour désigner les lieux de casernement ; et si les choix désignés sont exacts, nous ne pouvons, à notre grand regret, adresser à M. le Maire nos félicitations.

On va paraît-il, placer ces hommes au théâtre et dans quelques salles de la mairie. Jugez comme ces soldats seront commodément, dans une grande salle de spectacle ouverte à tous les vents en cette saison encore rigoureuse ! et aussi comme cette même salle, richement décorée, doit se bien trouver du séjour prolongé de jeunes gens, médiocrement soucieux

de l'affaire engagée.

M. de Bauriac, très expert en la matière, hochait la tête d'un air préoccupé.

— Un duel avec ce Lauretto Mina, disait M. de Bauriac, a un caractère tout à fait exceptionnel. Il a, dans ses précédentes affaires, tué un homme et blessé si grièvement l'autre qu'il n'a échappé que par un miracle. On n'a jamais pu expliquer et justifier les coups qui lui avaient valu cette double et sanglante victoire. Grâce à la rapidité foudroyante de son jeu, on n'y a vu, comme on dit, que du feu. Je connais votre force, mon cher vicomte, et je vous verrais sans trop d'inquiétude, vous mesurer avec nos meilleurs tireurs, mais, en considérant la manière... italienne de votre adversaire, il faut y regarder à deux fois. Notre responsabilité, comme témoins, est ici doublement sérieuse. Il n'est pas question d'arranger l'affaire ou de présenter des excuses ; mais enfin, il doit y avoir, il y a, sous votre querelle apparente, des raisons cachées que je ne vous demande pas.

Nous savons, Chazeuil et moi, qui vous êtes, et vous avez fait vos preuves. Chargez-vous d'aller dire aux témoins de M. Lauretto Mina que vous refusez de lui donner satisfaction, et nous acceptons la mission, n'est-ce pas, mon cher baron.

Le baron acquiesça d'un signe.

— Je vous remercie de votre confiance, messieurs, dit Antonin, mais ce que vous m'offrez est impossible et serait inutile.

(A suivre.)

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

XXVI

En sortant du danger

J'ai été pris de colère, et je l'ai mis brusquement dehors.

— Vous auriez dit à voix haute qu'il avait fait violence à cette jeune fille. Il déclare qu'il n'en est rien, et qu'elle-même lui avait ouvert la porte.

— Cela, je l'ignorais et je l'ignore, reprit Antonin.

Nobillet reprit après un silence.

— Etre surpris chez une jolie fille, fût-elle une fille de chambre, n'a rien pour un homme de honteux et de déshonorant.

Pour que vous ayez pris avec cette indignation et cette violence un acte qui n'a pas, en somme, une portée et une gravité bien grandes, il se peut que vous ayez eu des raisons étranges à cet acte même. Nous sommes des gens d'honneur parlant à un homme d'honneur, monsieur le vicomte, et nous espérons que vous nous jugerez capa-

Variétés

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES PENDANT L'ANNÉE 1891

Par M. Fabbé J. GARY, secrétaire-général. (Suite et fin)

Deux autres membres correspondants, MM. Soulié, instituteur, de Puycalvel et Sylvain Miran, d'Albas, nous ont envoyé l'un par l'intermédiaire de M. Delpérier, un travail de longue haleine sur la *Taille et autres impositions prélevées au profit du roi dans la communauté de Puycalvel, vers la fin du dernier siècle*; l'autre, par les mains de M. Greil, deux documents concernant les *pouvoirs, franchises et libertés octroyés aux consuls d'Albas*, par Mgr de Popian, évêque de Cahors et une *Prestation de serment de Pierre Salives, premier consul d'Albas*.

M. Miran ne nous avait encore rien communiqué. Il n'en est pas de même de M. Soulié. Notre *Bulletin* s'était déjà enrichi de l'un de ses travaux sur la *Flore du Causse de Gramat*. Sa nouvelle communication prouve que, si notre confrère est habile à discerner les plantes, il ne l'est pas moins à rechercher les documents historiques.

Que de documents de ce genre gisent çà et là sous une couche de poussière, faute d'une main qui les secoue et les envoie à la *Société des Etudes*!

Je viens de nommer notre excellent confrère M. L. Greil, toujours sur la brèche quand il s'agit d'arracher à la destruction ou à l'oubli les plus petites parcelles de notre histoire locale.

Je me contenterai de citer les principales communications qu'il nous a faites et qui, tout en confirmant sa haute réputation de chercheur et d'érudit, prouvent quel intérêt il porte à notre *Société*.

Il a publié cette année dans le *Bulletin*: 1° *Le testament de feu M. le grand Archidiacre, seigneur du Vigan*; 2° *Un dénombrement de fiefs et arrière-fiefs du Quercy*, fait en 1504; 3° *Une notice nécrologique sur M. Rulié* et 4° *Une autre notice sur M. Cessac*.

M. Greil a fait en outre, au cours de nos séances, de nombreuses lectures de vieux documents imprimés ou manuscrits.

Je signalerai en passant qu'après avoir dignement représenté notre *Société* aux fêtes du 25^e anniversaire de la *Société archéologique de Montauban*, notre confrère a bien voulu nous faire de son voyage un intéressant récit.

M. de Laroussilhe a publié dans le 2^e fascicule de notre *Bulletin* le commencement d'une étude importante sur l'*Ordre de Malte* en général et la *Commanderie de Latronquière* en particulier. Ce que nous connaissons déjà nous fait ardemment désirer ce qui doit suivre.

N'oublions pas qu'au cours des séances présidées par lui, le même membre nous a fait connaître plusieurs documents intéressants, entre autres, *Un arrêt du conseil d'Etat relatif aux consuls de Cahors*; *La relation d'un crime commis à Latronquière en 1675*; *Un jugement du Sénéchal de Martel*.

M. le docteur Lebœuf, qui a présidé les séances du premier semestre, ne s'est pas non plus épargné. Selon sa louable habitude, il a dressé et publié dans notre *Bulletin* la statistique des décès de la commune de Cahors pendant l'année 1890 et il prépare certainement le même travail pour 1891.

De plus il nous a fait connaître le journal du docteur Guilhou, de Cahors, pendant sa mission en Egypte en 1826. La lecture de ce manuscrit faite tantôt par M. Daynard, tantôt par M. Blanca rempli et égayé plusieurs de nos séances.

Mais qui ne sait que notre sympathique directeur a une spécialité dans laquelle il est parmi nous sans rival. M. Lebœuf est naturaliste et, à ce titre, il a continué, avec un zèle et une intelligence qu'on ne saurait trop louer, la publication commencée par notre défunt confrère M. Lucante, du catalogue géographique des espèces contenues dans l'herbier de feu J.-P. Bousquet. Ce travail, qui touche à sa fin, ne sera pas l'un des moins importants que la *Société des Etudes* aura publié. Peu de botanistes ont apporté dans leurs recherches l'intrépidité et la science de l'ancien curé de St-Martin-Labouval.

Vous seriez surpris, Messieurs, si le nom de M. Malinowski, dont le buste, à défaut de sa personne, semble présider chacune de nos séances, n'était prononcé dans un rapport de fin d'année; car vous savez que tant qu'il aura un souffle de vie, notre vénéré confrère ne cessera de manifester son dévouement à notre Compagnie.

Vous avez entendu à l'une des dernières séances, M. Blanc nous lire en son nom une explication historique de quelques proverbes patois et demander que ce travail fut inséré au *Bulletin*. Vous accorderez cette faveur avec empressement.

Vous avez reçu en outre de M. Malinowski plusieurs lettres donnant des conseils utiles et prouvant surtout que le principal fondateur de notre *Société* a toujours pour elle une sollicitude paternelle.

M. Daynard, assidu à toutes nos séances, a fait plusieurs communications verbales et lu dernièrement une étude très intéressante sur *Quelques croyances superstitieuses du Quercy*.

Enfin M. Paul de Fontenilles, qui ne cesse de porter le plus grand intérêt à notre Compagnie dont la direction lui fut souvent confiée, a bien voulu nous donner connaissance du plus ancien budget du vénérable chapitre de l'Eglise St-Etienne de Cahors pour l'année 1652. Ce travail considérable dont s'enrichira prochainement notre *Bulletin*, est précédé d'une introduction et suivi de nombreuses notes explicatives.

En parlant de notre savant confrère, nous ne pouvons oublier son zèle à faire connaître à Bordeaux et ailleurs les belles peintures de notre Cathédrale.

J'ai fini, Messieurs, d'énumérer les communications faites à notre *Société*. Il me reste maintenant à remercier en votre nom ceux qui lui ont donné des marques d'intérêt en grossissant sa bibliothèque et son petit musée.

M. Malinowski mérite d'être mentionné le premier. Très sensible à l'attention qu'à eue pour lui la *Société des Etudes* en le nommant, au commencement de cette année, directeur honoraire, en compagnie d'un autre doyen et fondateur, M. Dangé d'Orsay, il nous a témoigné sa reconnaissance en nous donnant une liasse de manuscrits sur la question de l'emplacement d'Uxellodunum. Et ce ne sera pas son dernier cadeau.

Je nommerai après lui M. Girma, qui a fait don de plusieurs dessins gravés par M. Damman et destinés à illustrer l'album historique et monumental du département du Lot qu'il a entrepris de publier.

Les autres généreux donateurs de livres, de photographies et d'objets divers sont: MM. Antony Landes, Fernand d'Hébrard, Bouvier, Champeval, Valette et Desprats. Je me contente de les nommer en leur adressant nos sincères remerciements.

Il est d'usage, Messieurs, de mentionner les distinctions honorifiques obtenues par nos confrères au cours de l'année. Deux membres, et non des moins connus ni des moins distingués, M. Greil et M. Rouquet ont reçu l'un le 1^{er} janvier, l'autre le 14 juillet, les palmes d'Officier d'Académie. Nous avons tous applaudi des deux mains à ce juste hommage rendu à l'érudition de l'historien et au talent incontesté du poète.

Il me reste, Messieurs, un pénible devoir à remplir, celui de vous signaler les vides qui se sont produits dans nos rangs par la mort de quatre de nos confrères, MM. Bessières, Rulié, Cessac et de Pradelle.

En lisant dans le *Bulletin* leur biographie, vous comprendrez la perte que nous avons faite. Ces vides si regrettables ont été heureusement comblés par un nombre deux fois plus grand de nouveaux membres dont la plupart suivent la carrière des Beaux-Arts et ne manqueront pas de nous donner prochainement des échantillons de leur talent.

Qu'il me soit permis de citer parmi eux MM. Gaïda et Mayac, celui-ci parce qu'il nous a montré l'une de ses œuvres, celui-là parce qu'il nous a lu, à la dernière séance, sur les peintures de la Cathédrale dont la restauration lui est confiée, quelques pages d'un nouveau livre de M. Corroyer.

J'ai hâte de clore, Messieurs, ce rapport déjà bien long et qui ne contient néanmoins qu'une simple nomenclature des travaux de la *Société* pendant l'année 1891.

Les procès-verbaux, si soigneusement rédigés par notre secrétaire des séances, sont là pour combler les lacunes inévitables de ce compte-rendu.

Je ne m'attarderai pas à des considérations générales; mais je ne puis, en terminant, m'empêcher de constater la bonne harmonie qui n'a cessé de régner entre les membres de notre Compagnie. C'est que, nous conformant aux sages prescriptions des statuts, nous écartons de nos débats, avec le plus grand soin, toutes les questions qui pourraient nous diviser. Aussi, je suis heureux de le dire, un même sentiment nous anime tous, l'amour de notre pays natal et aussi de notre *Société des Etudes* qui n'aspire qu'à faire connaître et à faire briller toutes ses gloires.

(Extrait du *Bulletin* de la Société des Etudes, tome XVII, 4^e fascicule)

Bourse de Paris

Cours du 9 Mars 1892

RENTES

3 0/0 perpétuel.....compt.	96 95
3 0/0 amortissable.....compt.	97 80
3 0/0 Emprunt 1891.....	94 90
4 1/2 0/0 1883.....compt.	105 05

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4385 »
CRÉDIT FONCIER.....	1212 50
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	472 50
COMPTOIR N ^o D'ESCOMP ^{te}	490 »
EST (Chemin de Fer).....	895 »
LYON.....	1477 50
MIDI.....	1267 »
NORD.....	1775 »
ORLÉANS.....	1523 75
OUEST.....	1058 75
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1400 »
CANAL DE SUEZ.....	2677 50
CANAL DE PANAMA.....	24 »
Etablissements DECAUVILLE.....	240 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	447 75
EST 3 0/0.....	449 »
MIDI 3 0/0.....	444 »
NORD 3 0/0.....	445 75
ORLÉANS 3 0/0.....	452 »
OUEST 3 0/0.....	442 »
SUD DE LA FRANCE.....	390 50
OUEST-ALGÉRIEN.....	412 »
EST-ALGÉRIEN.....	409 5
CRÉDIT FONCIER, f ^{onc} . 3 0/0 1853.....	590 »
— 4 0/0 1863.....	522 »
— f ^{onc} . 3 0/0 1877.....	388 »
— comm. 3 0/0 1879.....	471 »
— f ^{onc} . 3 0/0 1879.....	478 »
— comm. 3 0/0 1880.....	9 25
— f ^{onc} . 3 0/0 1883.....	419 »
— 3 0/0 1885.....	469 25
— bons 100 fr. av. lots.....	53 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	526 50

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	94 60
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	93 05
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	27 85
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	209 50
LOMBARDS, 3 0/0.....	312 »
SARAGOSSE 3 0/0.....	314 »

BULLETIN FINANCIER

du 9 Mars 1892

Le marché est moins brillant qu'hier sur nos valeurs. La rente a de la peine à franchir le cours de 97. Les dispositions sont moins bonnes et certaines valeurs ont été très agitées. Vienne est faible. La liquidation à Londres est facile.

Le 3 0/0 est à 96.90, le nouveau est beaucoup mieux tenu à 96.

Les actions de nos grandes sociétés de crédit ont eu un marché très mouvementé. Très offertes au début elles reprennent en clôture. Le crédit Foncier, sur le bruit d'une diminution de dividende est tombé un moment à 1195 pour reprendre à 1205. La Banque de Paris de 615 au début revient à 623.75 le Crédit Lyonnais cote 783.50. La Banque d'Ex-compte est à 161.25.

Nos grands chemins sont toujours peu brillants. Le Suez consolide son avance d'hier. Le Gaz est un peu plus faible sur des réalisations de bénéfice.

La reprise d'hier s'est encore accentuée sur les fonds étrangers. L'Italien cote 88.65 soit à point de hausse depuis deux jours. Meilleure tenue également de l'Extérieure à 5911/16 et du Portugais à 279/16.

Les fonds Austro-Hongrois restent lourds. En Banque, les valeurs de cuivre sont plus calmes. La part de Souffres Romains est toujours bien tenue, c'est une affaire qui devra donner de bons résultats.

La Morena est à 115. La hausse se poursuit. L'action Phosphate de France donne toujours lieu à de bonnes demandes.

OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS
Fournitures pour le Découpage
FABRIQUE de TOURS et SCIÉS-MÉCANIQUES
OUTILS DE TOUTES SORTES - BOITES D'OUTILS
TIERSOT, B^{is}, rue des Gravilliers, 16, Paris
HORS CONCOURS 1889
Le Tarif-Album (250 pages, 640 grav.) franco contre 0^{fr}65.

de prendre soin des velours et des loges capitonnées! — Enfin, il est aisé de comprendre que l'opinion publique n'est pas favorable à la privation de toute soirée théâtrale pendant plus d'un mois.

Dans une ville comme Cahors, on ne devrait pas en être réduit à de tels expédients. Les vastes et convenables locaux ne manquent pas; il n'y a qu'une précaution à prendre: c'est de ne pas les laisser échapper. Cela s'appelle de la vigilance, et toute municipalité soucieuse des intérêts de la ville ne doit jamais en manquer, et, dans l'espèce, ces intérêts peuvent se trouver irrémédiablement compromis, si on n'y prend garde.

Nous nous expliquons: des hésitations regrettables, à l'occasion du logement du général, ont déjà privé Cahors des avantages multiples de la présence d'un chef de brigade.

Que le cantonnement des hommes soit reconnu insuffisant aujourd'hui par l'autorité militaire, que peut-il arriver? Tout simplement l'envoi d'un bataillon dans une ville voisine, et nous savons que les sollicitations dans ce but ne manquent pas.

Ce serait le dernier coup porté aux finances de la ville déjà peu prospères.

Soyez donc logiques en toutes choses, Messieurs nos édiles:

Vous avez logé magnifiquement nos futurs instituteurs, nos futures bacheliers.

Logez donc confortablement les défenseurs de la Patrie, nos enfants aussi, que diable!

Vous avez bâti pour les premiers des établissements somptueux; sachez réserver des constructions plus modestes, mais du moins suffisantes, pour loger nos soldats.

Vous avez eu le tort de laisser vendre à un particulier la caserne de gendarmerie; ayez le courage de reconnaître cette lourde faute par le rachat immédiat de cet immeuble.

Cela vous coûtera certainement moins cher que d'édifier encore, ou de perdre le revenu que donne à la ville la présence d'un bataillon d'infanterie.

Ce n'est certes pas un vain désir de critique qui nous porte à présenter ces observations; mais bien plutôt la sympathie sincère que nous inspire l'homme intègre placé à la tête de notre municipalité et dont nous connaissons trop les excellentes intentions, pour ne pas l'avertir du danger sérieux qui menace la prospérité de notre ville. X***

Eboulement

Un malheureux accident s'est produit ce matin à l'aqueduc du Pont Louis-Philippe que l'on couvre en ce moment. Un éboulement de terrain s'étant produit en cet endroit, un ouvrier, le sieur Séval s'est trouvé pris. Retiré aussitôt, ce jeune homme a été transporté à l'hospice. Son état n'inspire pas de craintes sérieuses.

Lentillac

La foire de Lentillac près Figeac, du 7 mars, a été très belle.

Boeufs, vaches ou taureaux amenés, 300 environ.

Moutons et brebis, 200 environ.

Nombreuses transactions.

Marché aux Bestiaux de La Villette.

La Villette 7 mars.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Boeufs.	2888	2494	1.10 à 1.58
Vaches.	754	615	0.96 à 1.50
Taureaux.	259	238	0.96 à 1.36
Veaux.	1245	1088	1.20 à 2.00
Moutons.	17792	15900	1.55 à 2.05
Porcs.	3703	3490	1.26 à 1.42

SIROP ET PÂTE DE REGNAULD
— 70 ans de succès —
Contre enrrouements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.
Sirop 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50, 19, r. Jacob, Paris, et toutes ph^{ies}.

PILULES GICQUEL
PURGATIVES et DÉPURATIVES du SANG
Souveraines contre
Constipation, Bile, Glaires
Embarras d'estomac et d'intestins
Manque d'appétit
Maux de tête, Etourdissements
Congestions, Goutte
Douleurs, Rhumatismes
1^{fr}50 LA BOITE. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

ÉTUDE

de M^e J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon n° 7

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, le MERCREDI SIX AVRIL mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi.

Suivant procès-verbal de M. Rousseau, huissier à Cahors, en date du six janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, dénoncé à la partie saisie suivant exploit du même huissier, en date du huit du même mois de janvier, les dits procès-verbal et exploit de dénonciation, visés, enregistrés et transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le onze dudit mois de janvier, volume 144, numéros 11 et 12.

Il a été procédé :
A la requête de M. Lasserre Paul, notaire, domicilié à Frayssinetle-Gourdonnais.

Sur la tête et au préjudice de M. MÉLET Fils, négociant, domicilié à Cahors, rue du Lycée, n° 18.

A la saisie réelle des immeubles ci-après désignés :

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où il est tenu à la disposition du public.

Sa publication a eu lieu le deux mars mil huit cent quatre-vingt-douze et le Tribunal en donnant acte de cette formalité a fixé l'adjudication au MERCREDI SIX AVRIL, prochain.

En conséquence et à la requête de M. Lasserre Paul, qui constitue M^e Lacosse, pour son avoué.

Il sera procédé :
Sur la tête et au préjudice dudit M. MÉLET Fils, négociant à Cahors.

Le MERCREDI SIX AVRIL, mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi.

A la vente en trois lots des immeubles ci-après désignés :

DÉSIGNATION
des biens à vendre, telle qu'elle est faite au procès-verbal de saisie et lotissement.

Premier lot

Le premier lot se compose de :
1° Une vigne perdue, située à Pech-Riel, commune de Cahors, section H, formant le numéro 707 du plan cadastral de la dite commune, de contenance quarante-sept ares soixante-dix centiares ;

2° Un sol, situé à Bach, même commune, section G, formant le numéro 1076 du plan cadastral de la dite commune, de contenance cinquante centiares ;

3° Sur ce sol est construit une maisonnette ou grange de forme carrée ; Elle est bâtie en pierre, à chaux et à sable, elle est à deux tombants d'eau et couverte en tuile canal. Cette maisonnette est à rez-de-chaussée, premier étage et galetas. Elle a quatre ouvertures dont deux portes, une pour le rez-de-chaussée et l'autre pour le premier et deux fenêtres situées au premier ;

4° Une vigne, située mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 1075 P du plan cadastral, de contenance un are soixante-quinze centiares ;

5° Une vigne, située mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 1077 P du plan cadastral, de contenance soixante-seize ares trente-cinq centiares.

Deuxième lot

1° Une maison, sise rue du Lycée, numéro 18, même commune, section N, formant le numéro 2530 du plan cadastral, d'un revenu net de six cents francs.

Cette maison est élevée sur caves, de rez-de-chaussée, premier, deuxième et troisième étages. Elle est construite en pierres et mortier de chaux et sable ; sa façade principale

qui donne sur la rue du Lycée est construite en pierres moellons ; elle est recouverte de tuiles à crochet à deux versants ; des chenaux et tuyaux de descente en zinc reçoivent les eaux pluviales et les conduisent sur le sol.

La façade principale de cette maison à l'aspect du Midi, édifée sur la rue du Lycée, où elle porte le numéro 18, est percée au rez-de-chaussée : 1° d'une ouverture de magasin garnie d'une devanture vitrée peinte en couleur marron foncée et 2° d'une porte cochère servant d'entrée principale à l'immeuble fermée par un portail en bois à deux ouvrants peint marron foncée.

Les premier, deuxième et troisième étages sont percés chacun de deux fenêtres garnies de châssis vitrés mais sans contrevents ou volets. Ces fenêtres rasées jusqu'à la surface du plancher donnent accès sur des balcons superposés se trouvant à chaque étage et surplombant le trottoir de la rue. Sur le balcon du premier étage se trouve une enseigne où on lit : « Entrepôt Mélet, J.-P., charbons, etc. » Au-dessus des fenêtres du troisième étage et tout le long de la façade règne une belle corniche en pierres de taille.

A l'aspect du nord de cette maison est une cour donnant accès dans un vaste hangar construit en pierres et mortier de chaux et sable, recouvert en tuiles crochets à deux versants d'eau.

Le tout confronte du midi à rue du Lycée, du couchant à madame veuve Cure, du levant à monsieur Rouquet et monsieur de Flaujeac, du nord à monsieur Barreau et à monsieur de Flaujeac.

C'est habité partie par le saisi partie par des locataires. Les locataires qui sont : 1° monsieur Fourès, ébéniste ; 2° monsieur Montillau, employé des chemins de fer, et 3° monsieur Raphaël, fils, voiturier, n'ont que des baux verbaux.

Troisième lot

Une maison sise avenue de Toulouse, numéro 6, même commune, section K, formant le numéro 3 du plan cadastral, d'un revenu net de trois cent soixante-quinze francs. Cette maison est élevée sur cave de rez-de-chaussée, premier étage et galetas. Elle est construite en briques cuites et mortier de chaux et sable recouverte en tuiles crochets à deux versants d'eau.

La façade principale de cette maison, à l'aspect du levant, édifée sur l'avenue de Toulouse où elle porte le numéro 6 est percée au rez-de-chaussée : 1° d'une ouverture de magasin ou de café garnie d'une devanture vitrée avec contrevents peints en couleurs cendrée ; 2° d'une porte servant d'entrée principale à l'immeuble, fermée par une porte en bois à un seul ouvrant. Le premier et le galetas sont percés chacun de deux fenêtres garnies de châssis vitrés, avec contrevents en bois peint cendrée.

A l'aspect du couchant de cette maison est une cour qui donne accès sur le chemin de halage du Lot par un portail à deux ouvrants, en fer peint en couleur cendrée. De cette cour on pénètre dans un hangar construit en briques cuites et mortier de chaux et de sable. Ce hangar est adossé d'un côté à la façade ouest de la maison et de l'autre au chemin de halage, ayant sa principale façade exposée au nord, sur laquelle se trouve, donnant sur la cour, une grande porte en bois à un seul ouvrant glissant dans une armature appliquée au mur et trois fenêtres avec châssis vitrés mais sans contrevents.

Le tout confronte du levant à l'avenue de Toulouse, du couchant au chemin de halage, du nord à madame veuve Bru et du sud à monsieur Calvet ou ses héritiers, et c'est habité par : 1° monsieur Cathala, employé des chemins de fer, et 2°

Bayles, qui n'ont que des baux verbaux.

MISE A PRIX

Les immeubles ci-dessus seront vendus sur les mises à prix suivantes :

Premier lot

Dix francs, ci..... 10 fr.

Deuxième lot

Mille cinq cent francs, ci..... 1,500 fr.

Troisième lot

Mille francs, ci 1,000 fr.

En sus des charges.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés qu'ils devront requérir cette inscription, sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Les frais seront payables par les adjudicataires en sus du prix d'adjudication.

Fait et rédigé le présent placard par moi avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le quatre mars mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'avoué poursuivant,

Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le mars mil huit cent quatre-vingt-douze, fol^o c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : AGARD, receveur.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS.

VELOUTINE

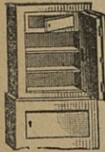
CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

Poudre de Ris spéciale préparée au Bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles.



COFFRES-FORTS ACIER PIERRE HAFNER

1^{res} Médailles d'Or aux Expositions Universelles de 1878 et 1889

12 & 14, PASSAGE JOUFFROY PARIS

Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS

PROFITS de 5 à 10%

assurés sans risques MOYEN de REALISER BENEFICES de 100 à 500 et plus, payables tous les 15 jours. Liste et règlements obtenus envoyés gratis. COCHRANE and SONS, Stockbrokers 13 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES Maison fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Europe

Etablissement Hydrothérapique

DES

ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

PHOSPHATE DE FER

de LERAS, D^r Es-Sciences

Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang ; il est très efficace contre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs, les pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation. Toujours bien supporté, il est très ordonné aux dames, aux jeunes filles et aux enfants délicats.

DÉPOT : Toutes Pharmacies.

SIROP PHÉNIQUE

de VIAL, Pharm. à Paris

Combat les microbes ou germes des maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements.

DÉPOT : Toutes Pharmacies

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZEMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc. MÉTÉORISME PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres. Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible. S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 10 Mars

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 8 mars

La Chambre a repris la discussion sur les Conseils de Prud'hommes.

M. Loubet, rapporteur, combat l'amendement Sibille, étendant la juridiction des Conseils. Cependant la commission accepte de limiter cette compétence aux litiges relatifs aux accidents.

L'article premier, instituant les Conseils de Prud'hommes pour terminer par conciliation les différends entre patrons et ouvriers est adopté.

Le second article, déterminant le mode de création de ces conseils est aussi adopté.

On entame l'article 3 réglant le fonctionnement de ces assemblées.

La séance est levée à 6 heures.

SENAT

Séance du 8 Mars 1892

Le siège de M. Martel, inamovible, est attribué par le sort à l'Ardèche.

INFORMATIONS

Le budget de 1893

Paris, 8 mars.

Le conseil des ministres a entendu ce matin l'exposé général du budget de 1892.

D'après un énoncé officieux, en voici les faits caractéristiques : 1° la réforme de l'impôt des boissons ; 2° la suppression du budget sur ressources spéciales et l'incorporation au budget ordinaire de celles de ces dépenses qui incombent à l'Etat ; 3° l'incorporation à ce même budget des subventions de la caisse des écoles ; l'introduction dans le budget d'un fonds permanent d'amortissement.

La réforme de l'impôt des boissons comporte la suppression de l'exercice des débits et un large dégrèvement des boissons hygiéniques. Le droit de détail et le droit de circulation sont remplacés par un faible droit de consommation uniforme pour toute la France.

Le droit d'entrée sur les boissons hygiéniques sera supprimé dans les villes qui ne maintiendront pas les droits d'entrée sur ces mêmes boissons. Les bières sont également largement dégrévées et l'impôt sera désormais proportionné à la densité

des moëts, de manière à se rapprocher de la valeur du produit. Ces dégrèvements sont compensés d'une part par un relèvement des droits sur l'alcool inférieur à celui proposé l'an dernier et qui porte le tarif de 156 fr. 25 à 190, d'autre part, par la plus value à provenir d'une réglementation du privilège des bouilleurs de crû.

Le projet de budget contient, en outre, les mesures nécessaires au remboursement des 163 millions d'obligations sexennaires qui arrivent à échéance en 1893. Il emploie les ressources qui resteront disponibles sur les excédents de 1890 et 1891, les 23 millions qui forment le fonds d'amortissement permanent et enfin excédents prévus pour l'exercice courant.

Russie et Allemagne

Le correspondant du *Standard* à St-Petersbourg raconte l'histoire suivante qu'il tient de bonne source, mais qu'il donne cependant sous toutes réserves :

« Après le discours de l'empereur Guillaume à la diète de Brandebourg, une des personnes qui étaient présentes observa que, bien que Sa Majesté eût toute confiance dans la gloire future de l'Allemagne, il ne fallait pas oublier que la Russie se trouve derrière elle. L'empereur ayant entendu, répondit : « Je pulvériserai la Russie ! »

Le général Schouvalow, ayant entendu raconter cette histoire, s'assura de son authenticité et en fit un rapport à M. de Giers, qui le transmit au tzar.

Alexandre III manda alors le général Schweinitz, et lui dit : « Dites à votre kaiser que, lorsqu'il voudra commencer à me pulvériser, je lancerai un demi-million d'hommes à travers la frontière, avec le plus grand plaisir ! »

Suivant le correspondant du journal anglais, il n'y a rien d'absolument improbable dans cette anecdote, qui donne une idée assez exacte de l'état actuel des esprits.

Quand à la nouvelle qu'il se trouve actuellement 300,000 hommes de troupes en Pologne, il croit ce chiffre exagéré, mais il ne peut y avoir aucun doute que tous les cosaques disponibles, ainsi qu'un nombre considérable de divisions de cavalerie, se trouvent actuellement à peu de distance de la frontière.

L'escadre de la Méditerranée

Toulon, 8 mars.

M. Godefroy Cavaignac, ministre de la marine, vient de faire parvenir au port de Toulon l'ordre de hâter la formation de l'escadre de réserve de la Méditerranée et l'organisation de la nouvelle défense des côtes d'Algérie et de Corse.

Le vice-amiral Vignes fixera très prochainement la date à laquelle il prendra le commandement de l'escadre de réserve qui devra se mettre à la disposition du vice-amiral Rieunier, com-

mandant en chef, et qui comprendra entre autres, les cuirassés le *Trident*, le *Colbert*, le *Jean-Bart*, le *Richelieu*, l'*Indomptable*, le *Terrible*, ainsi que les contre-torpilleurs *Sfax* et *Faucon*.

Le vice-amiral Vignes aura sous ses ordres le vice-amiral Puech, actuellement commandant de l'escadre de réserve.

La Préfecture maritime a été invitée à s'occuper, le plus tôt possible, des commandements qui seront donnés aux nouveaux torpilleurs de la défense des côtes et qui seront répartis de la façon suivante : six à Toulon, deux en Corse et quatre en Algérie.

Sur la demande du capitaine de vaisseau Magnon-Pujo, commandant de la marine en Corse, le lieutenant de vaisseau Legras, fils de l'amiral de ce nom, sera maintenu en Corse.

Le ministère des colonies

Le *Journal Officiel* publie la nomination de M. Jamais, comme sous-secrétaire d'Etat aux colonies, qui seront rattachées au ministère de la marine.

De nombreux journaux blâment ce rattachement. La *République* demande la création d'un ministère des colonies.

Le *XIX^e Siècle* dit qu'il serait question de faire venir M. de Lanessan en France pendant la mauvaise saison afin d'arrêter les mesures de pacification définitive du Tonkin, soit l'augmentation des effectifs européens, soit la création d'un ou deux régiments tonkinois.

Les visites d'officiers généraux

L'*Echo de Paris* annonce qu'une innovation a été apportée en matière d'examen de l'aptitude des futurs généraux. Au mois de novembre, les colonels proposés pour brigadiers par les commissions spéciales seront convoqués à Paris et reçus au jour fixé par les membres du conseil supérieur et par les commandants de corps d'armée qui devront refuser la visite de tous les autres candidats.

La reine d'Angleterre en France

Notre compatriote l'amiral Rieunier vient de recevoir l'ordre de se rendre, avec l'escadre en rade d'Hyères, le 19, pour y saluer l'arrivée de la reine d'Angleterre.

Les écoles d'instruction

On sait, dit le *Progrès militaire*, que chaque subdivision a vu organiser sous le titre d'école d'instruction des conférences, cours et exercices d'hiver à l'usage des officiers de la réserve et de l'armée territoriale.

Cette organisation excellente à tous égards, donnerait de meilleurs résultats si ces officiers, qui ne résident pas au chef-lieu de subdivision, re-

cevaient une indemnité de déplacement. On la prélèverait sur le crédit affecté aux stages soldés qui pourraient être réduits de cinq jours.

Les officiers de réserve et de l'armée territoriale ne sont généralement pas riches ; la plupart comptent avec les frais d'un déplacement qui en résultent pour leur bourse. L'instruction des officiers se paye : l'Etat ne doit pas l'oublier.

Le 1^{er} Mai

Une soixantaine de délégués des groupes socialistes parisiens se sont réunis, en vue d'organiser la manifestation du 1^{er} Mai. La réunion a été des plus orageuses, et rien n'a pu être décidé. L'assemblée s'est ajournée à huitaine de nouveau.

Comité de l'Afrique française

Le comité de l'Afrique française a communiqué aux journaux les nouvelles suivantes qu'il a reçues par le dernier courrier du Congo :

M. Dybowski écrivait de Bangui à la date des 14 et 18 octobre, que M. Brunache avait reconnu le cours des rivières de l'Ombella et du Kemo, affluents de droite de l'Oubangui. La première rivière a son confluent à 90 kilomètres environ du poste de Bangui ; la seconde débouche dans l'Oubangui un peu à l'ouest, à 17° de longitude est, et remonte assez haut vers le nord. Elle serait navigable, d'après les notes envoyées par Crampel ; elle aurait 70 mètres de largeur.

M. Dybowski a établi sa base d'exploration à un poste qu'il a fondé au confluent du Kemo. C'est de ce point qu'a dû partir sa mission, après une première pointe vers El-Kout. Une mission de renfort, dirigée par M. Maistre, qui est arrivée récemment à Loango, a recruté 39 laptots au Sénégal et 12 kroumen à Konakry.

Election au Canada

Les élections législatives canadiennes donnent pour résultats connus 45 conservateurs, 6 libéraux, un indépendant élus.

Une forte majorité gouvernementale est assurée et tous les membres du cabinet sont élus.

Mercier et Schyre, anciens ministres sont élus.

Les grèves

Carmaux, 8 mars.

La Compagnie des mines ayant refusé d'accepter une demande d'augmentation de salaires et d'autres réclamations des mineurs, la grève a été déclarée.

La cessation du travail était complète aujourd'hui aux trois puits. L'ordre est parfait. M. le préfet du Tarn est sur les lieux.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 2

UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

PROLOGUE

Les massacres d'Auvergne

I

LE SAC D'ISSOIRE

— Nous vous connaissons depuis le siège, nous autres. Vous êtes le capitaine Gargantua.

— *Ia, ia*, on m'appelle Karkantua, che ne s'avre pas burgoi.

— Tudieu, à l'affaire de la casemate, l'autre jour, lorsque le duc d'Anjou, en simple pourpoint, au son du timbre, essaya de donner un premier assaut, on vous vit, capitaine, narguer les balles ramées des huguenots, qui faisaient aux nôtres de si horribles blessures avec leur fil d'archal roulé en tortillement.

— *Ia ia*, les palles gubaien les jambes.

— Ce fut vous qui sauvâtes M. de Saint-Luc, en l'emportant au moment où, à la tête de ses compagnies, l'éclat d'un gros pétard venait de tuer son cheval.

— Oh ! mes betits pras sont pons.

— Sont-ils bons aussi pour embrasser une jolie fille.

— Ch'aime mieux embrasser ma calebasse.

Et le gros allemand tourna le dos, en caressant sa gourde pour la troisième fois.

— Ce n'est pas comme toi, Hubert Brassier, intervient l'autre ligueur.

— Ça, c'est vrai, je ne m'en défends pas, Jean Rodon.

A tel point que, quoique marié...

— Ma femme s'est faite huguenote, dit Hubert Brassier, en fronçant les sourcils, et j'ai fait rompre nos liens conjugaux.

Jean Rodon se mit à ricaner.

— Ce qui ne t'as pas empêché de rechercher en mariage, tout récemment, la belle Jeanne, la fille du pasteur Massin, du bourg de Paylat.

— Ne me parle pas de cela, Jean, s'écria Hubert, en serrant les poings et en grinçant des dents. J'aime la belle Louise plus que jamais.

— Et tu as des droits sur elle, c'est incontestable, ajouta Jean d'un ton railleur. Comment se fait-il que le pasteur Massin, le monistre, comme on le nomme, sachant que Jeanne à un enfant n'ait pas consenti à...

— D'abord il ignore que c'est moi qui en suis le père. De toute l'aventure du Forez...

— Où tu surpris la petite dans sa cabane...

— Il ne sait que les conséquences.

— Ainsi sa fille qui t'a reconnu depuis, ne lui a jamais parlé de toi.

— Non. Tu sais qu'ayant revu Jeanne à Pailhat, j'en devins réellement amoureux. Le père Gros-Michel m'engagea à demander au monistre la main de sa fille. J'y consentis sans peine. Mais Massin, que Satan confonde ! m'a répondu d'aller retrouver Marthe, ma femme... comme si

mon mariage avec elle n'avait pas été dissous par le pape.

— Mais j'y songe, Hubert, ne vint-elle pas habiter Issoire !

— On le dit.

— En ce cas...

— Quoi ?

— On l'aura tuée avec les autres.

Une masse inerte vint soudain tomber à deux pas des ligueurs d'Ambert.

— Hé ! là haut, s'écria Jean Rodon, faites donc attention, il y a du monde sous les fenêtres.

Des rires sauvages répondirent du 2^e étage de la maison.

— C'est une femme, reprit Jean.

— Un cadavre, ajouta Hubert, en promenant sur le corps sanglant un regard indifférent.

Tout à coup il tressaillit et s'élança sur la victime pour l'examiner de plus près.

Il se releva avec une joie féroce.

— Pour le coup, dit-il, me voilà bien libre !

— Qui donc est-ce, demanda l'autre.

— C'est Marthe, tra femme.

— Tu pourras épouser la belle Jeanne.

— Je reverrai le pasteur.

Une arquebuse venait de retentir dans un hôtel qui formait l'angle de la place.

— D'où cela part-il, fit Jean Rodon.

— Hé ! de la maison du marquis d'Alègre, a-t-il dit depuis l'autre jour d'une blessure que précisément, lui a faite ce capitaine de reître... On vient sans doute de l'achever.

— *Ia ia*, intervint Gargantua qui avait tout entendu. Guoi ! c'èdre ce brave gentilhomme.

— Si vous voulez, capitaine, secourir la dame

de beauté qui est avec lui, vous n'avez qu'à vous hâter.

— Quelle èdre cette tam...

— Madame d'Estrées, une Labourdaisière.

— Gonais bas... Est-elle huguenote.

— Probablement, puisqu'elle a quitté son mari, pour suivre à Issoire un seigneur huguenot.

Si le capitaine eut voulu secourir Mme d'Estrées, il fut arrivé trop tard. Elle venait d'être tuée avec son amant, le marquis d'Alègre.

Cette Labourdaisière n'était autre que la mère de Gabrielle d'Estrées, la future duchesse de Beaufort.

Des officiers de l'armée catholique, qui venaient de déboucher sur la place, s'informèrent des personnes qui habitaient l'hôtel. Quand ils eurent appris des meurtriers eux-mêmes, qui sortaient de la maison en ricanant, l'assassinat du malheureux blessé et de la dame d'Estrées, ils en rougirent de honte et se signèrent.

On en vit qui tirèrent des tablettes de leur pourpoint et écrivirent sur des morceaux de papiers, qu'ils allèrent ensuite jeter par les rues. Ces billets portaient ces vers d'une amère ironie :

De Monsieur la miséricorde,
C'est le feu le sang et la corde (1)

Tout à coup une grande cavalcade aux riches habits, aux brillantes armures, apparut devant l'Eglise.

(1) Le duc d'Anjou s'était présenté devant Issoire avec des paroles de miséricorde.

(A suivre.)

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Nos compatriotes

Nous avons appris avec plaisir que M. François Roussel, auditeur au Conseil d'Etat, fils de notre sympathique compatriote M. Charles Roussel, vient d'être attaché en qualité de chef adjoint au cabinet du ministre de l'intérieur.

Avec la même satisfaction, nous apprenons que notre excellent compatriote, M. Ernest Talou, reste attaché au cabinet de M. le ministre de l'intérieur.

Conseil municipal de Cahors

Le Conseil municipal de Cahors, a tenu mardi soir une séance extraordinaire pour délibérer :

1° Sur une demande de crédit supplémentaire de 1,830 fr., pour faire face à l'excédent de dépenses occasionnées au collège de jeunes filles par suite de l'accroissement des élèves internes. Le conseil donne un avis favorable.

2° Pour statuer sur une demande de canalisation pour amener l'eau à la nouvelle caserne de gendarmerie.

Le Conseil a décidé d'offrir l'eau gratuitement, mais il estime que les frais de canalisation, qui s'élèveront de 400 à 500 fr., doivent être supportés par le département.

M. le Maire a exposé que certains journaux font connaître que l'administration de la guerre veut créer dans deux villes du Centre et de l'Ouest, deux fabriques de conserves de viande pour l'armée. La note ajoute que le ministre arrêtera son choix d'après les offres qu'il recevra des municipalités.

Après un échange d'observations sur les avantages que présente notre région au point de vue de l'élevage, le Conseil charge la municipalité de faire les démarches nécessaires auprès de M. de Freycinet, avec le concours de nos députés et de nos sénateurs, afin d'obtenir que la ville de Cahors soit désignée pour l'installation de l'une de ces fabriques.

Initiative ouvrière

En même temps que le Conseil municipal, se réunissent à l'hôtel-de-ville le Comité Central de la Fédération des Travailleurs de Cahors et les Bureaux des diverses Chambres syndicales, à l'effet d'appuyer les démarches décidées par la municipalité.

Sans discussion, l'assemblée a voté :

1° L'envoi immédiat d'une pétition au ministre de la guerre;

2° L'envoi de pétitions à tous les représentants du Lot, à tous les députés, ministres, fonctionnaires, etc., qui de près ou de loin, touchent à notre pays;

3° Un pétitionnement général de toute la ville;

4° D'aller en corps, dimanche 13 mars, à 10 heures du matin, porter la pétition ouvrière à la préfecture;

5° Enfin, d'envoyer une circulaire aux maires de l'arrondissement de Cahors — intéressés, quant à l'élevage, à la réussite de la demande — pour qu'ils réunissent aussitôt leurs conseils municipaux à l'effet d'émettre

un vœu appuyant la demande de création de la fabrique.

Avant de se séparer, l'assemblée rédige une pétition au ministre de la guerre, tendant à l'adoption du vœu ci-dessus, qui a été signée par les Chambres syndicales des diverses corporations.

Bal à la Préfecture

La commission chargée du concert Clément Marot, afin de compléter son œuvre, prépare un bal qui aura lieu le jeudi, 24 mars, jour de la mi-carême, dans les salons de la préfecture, sous le patronage de l'Union des Femmes de France et au profit de la caisse de cette société.

La loi Béranger

La Cour de cassation vient de décider que la loi Béranger n'est pas applicable en matière de contraventions de simple police.

Conversion de la rente 4 1/2

Un journal du matin publie une information qui fait grand bruit : Il serait question dans l'administration des finances d'un projet de conversion de la rente 4 1/2.

M. Rouvier, interviewé, a reconnu l'exactitude du bruit et a dit, qu'en effet, le projet de conversion est à l'étude.

Enseignement primaire

M. Peyrille, élève-maître sortant de l'Ecole normale de Cahors, est délégué dans les fonctions d'instituteur stagiaire à Montagne (Gironde).

Perceptions

Un concours pour l'emploi de percepteur supplémentaire s'ouvrira le 28 mars 1892 dans le département de la Charente, à Angoulême.

Deux candidats pourront être déclarés admissibles.

Les jeunes gens qui désirent prendre part à ce concours devront adresser leur demande au préfet.

Les prévoyants de l'Avenir

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le directeur,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien insérer dans votre journal l'avis suivant :

PRÉVOYANTS DE L'AVENIR

Avoir social au 31 janvier 1892 7.113.081 fr. 02
— 29 février 1892 7.322.463 fr. 20
Veuillez agréer, etc.

PARAZINES,
Président de la 405^e section des
Prévoyants de l'Avenir.

Libéralité

Notre musée vient d'être l'objet d'une libéralité de la part de M. le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

M. Bourgeois vient de lui accorder, en dépôt, *Vénus et Vulcain*, remarquable tableau d'après Albane.

Statistique

Situation financière des communes du département du Lot en 1892. — Le département du Lot compte :

41 communes imposées de moins de 0,15 c.	
115 — 15 à 30 cent.	
173 — 31 à 50 cent.	
26 — 51 à 100 cent.	

La moyenne des impositions par commune est de 34 centimes.

TRAVAUX PUBLICS

Par arrêté du ministre des travaux publics :
M. Heurtault, ancien ingénieur des chemins

de fer à Cahors, actuellement attaché à la résidence de Montargis, au service des canaux d'Orléans, de Briare et du Loing, a été chargé, dans le département de Seine-et-Marne, du service ordinaire de l'arrondissement de Melun, en remplacement de M. Aubrat, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Dispense de la taxe militaire

Les jeunes gens de la classe de 1889 qui sont impotents et qui demandent à être dispensés de payer la taxe militaire, sont invités à se présenter devant le conseil de révision de la classe de 1891, qui se réunira à la mairie de leur chef-lieu de canton. Ils doivent adresser, à cet effet, une demande qui sera transmise à la préfecture par le maire de la commune où ils résident ; ils recevront une convocation pour se présenter devant le conseil de révision.

Décès des hommes de 20 à 45 ans

En exécution de la circulaire ministérielle du 20 mars 1877 et des dispositions de la loi du 15 juillet 1889, sur le recrutement, les maires doivent adresser au commandant de recrutement de la subdivision et au préfet du département un avis pour chaque décès atteignant un homme de vingt à quarante-cinq ans soumis à des obligations militaires.

Cette mesure permet à l'autorité militaire de procéder immédiatement à la radiation des hommes décédés qui pourraient continuer à être portés sur les contrôles de l'armée, ce qui, au moment d'une mobilisation générale, pourrait avoir de graves inconvénients.

Baccalauréat

M. le Ministre a décidé que, par dérogation aux dispositions de l'arrêté du 11 janvier 1887, les candidats au baccalauréat de l'enseignement spécial qui justifieront d'un seul ajournement, seront appelés à bénéficier de la mesure exceptionnelle, prise en faveur des candidats au baccalauréat ès-sciences et au baccalauréat ès-lettres, (2^e partie), par l'arrêté du 5 février dernier et pourront, par suite, se présenter à la session extraordinaire du mois d'avril prochain.

Céréales et farines

Nous avons eu de la pluie au commencement de la semaine. Depuis trois jours un froid très intense pour la saison est survenu. Il est peu probable que les blés en terre en aient souffert jusqu'ici, mais on n'est plus aussi satisfait des champs et la culture commence à faire entendre des plaintes ; la continuation de la température actuelle pourrait les accentuer.

Sur nos marchés, nous ne voyons aucun changement à signaler ; les affaires sont toujours presque nulles, mais la tendance est plutôt faible.

Conseil de révision

Voici l'itinéraire que suivra le conseil de révision :

Samedi 2 avril, les étrangers au département, Hôtel de la Préfecture, 2 heures du soir.

Lundi 4 avril, le canton de Montcuq, à la mairie, 2 heures du soir.

Mardi 5 avril, le canton de Cahors (Sud), à la mairie, 9 heures du matin.

Mercredi 6 avril, le canton de Cajarc, à la mairie, 2 heures du soir.

Judi 7 avril, le canton de Limogne, à la mairie, 2 heures du soir.

Vendredi 8 avril, le canton de Lalbenque, à la mairie, 2 heures du soir.

Samedi 9 avril, le canton de Castelnaud, à la mairie, 2 heures du soir.

Antonin avec un sourire.

Il ajouta en se levant :

— Messieurs, je vous remercie encore une fois de votre intervention et de la façon dont vous l'avez menée. J'aurai, si vous voulez bien, l'honneur de vous mettre en relations avec deux de mes amis, M. le comte de Bauriac, et M. le baron de Chazeuil. Ils seront chez vous, monsieur Nobillet, dans l'après-midi.

Les trois hommes se saluèrent en silence.

Le vicomte reconduisit jusqu'à la porte les deux témoins, qui le saluèrent de nouveau et s'éloignèrent plus inquiets et plus mornes que lui.

XXVII

Préliminaires

Antonin se dit simplement ; l'issue était fatale. Et, de ce moment, il agit et prit ses dispositions avec une tranquillité parfaite.

Il envoya d'abord une dépêche à son père, à Saint-Malo ; il lui annonçait qu'il avait, pour le lendemain, un duel très grave, et le pria de prendre l'express de nuit qui l'amènerait à Paris à huit heures. Antonin quitterait, à la même heure, sa femme à la rue Boudreau et rejoindrait son père à neuf heures, dans son appartement du boulevard Haussmann. Il importait qu'en cas de malheur, le comte fut auprès de Laura.

La dépêche partie, il alla chez le comte de Bauriac, qui demeurait rue Royale, et d'où l'on fit prévenir le baron de Chazeuil qui logeait à deux pas, rue des Champs-Élysées.

Les trois hommes confèrent sur le cas grave

Lundi 9 mai, le canton de Puy-l'Evêque, à la mairie, 2 heures du soir.

Mardi 10 mai, le canton de Catus, à la mairie, 10 heures du matin.

Mercredi 11 mai, le canton de St-Géry, à la mairie, 1 heure du soir.

Judi 12 mai, le canton de Lauzès, à la mairie, 2 heures du soir.

Vendredi 13 mai, le canton de Luzech, à la mairie, 2 heures du soir.

Samedi 14 mai, le canton de Cahors (nord), à la mairie, 9 heures du matin.

Dimanche repos.

Lundi 16 mai, le canton de Labastide-Murat, à la mairie, 10 heures matin.

Mardi 17 mai, le canton de St-Germain, à la mairie, 9 heures du soir.

Mercredi 18 mai, le canton de Gourdon, à la mairie, 9 heures 1/2 matin.

Judi 19 mai, le canton de Payrac, à la mairie, 2 heures du soir.

Vendredi 20 mai, le canton de Salviac, à la mairie, 2 heures du soir.

Samedi 21 mai, le canton de Cazals, à la mairie, 10 heures matin.

Lundi 23 mai, le canton de Figeac (Est), à la mairie, 2 heures du soir.

Mardi 24 mai, le canton de Latronquière, à la mairie, 2 heures du soir.

Mercredi 25 mai, le canton de St-Céré, à la mairie, 10 heures matin.

Judi 26 mai, séjour.

Vendredi 27 mai, le canton de Lacapelle-Marival, à la mairie, 10 heures matin.

Samedi 28 mai, le canton de Figeac (ouest) à la mairie, 9 heures matin.

Dimanche 29 mai, séjour.

Lundi 30 mai, le canton de Livernon, à la mairie, 2 heures du soir.

Mardi 31 mai, le canton de Gramat, à la mairie, 9 h. 1/2 matin.

Mercredi, 1^{er} juin, le canton de Bretenoux, à la mairie, 2 heures du soir.

Judi 2 juin, le canton de Vayrac, à la mairie, 10 heures du matin.

Vendredi 3 juin, le canton de Martel, à la mairie, 2 heures du soir.

Samedi 4 juin, le canton de Souillac, à la mairie, 9 heures du matin.

Samedi 25 juin, les ajournés (3^e et 4^e subdivisions), Hôtel de la Préfecture, 10 heures matin.

NOS RÉSERVISTES

Le 14 mars vont arriver à Cahors, pour accomplir leur période de 28 jours, cinq à six cents réservistes. On ne peut se faire une idée du tracassage qu'occasionne la réception de ces hommes. L'habillement, l'équipement ne sont que vétilles ; mais ce qui préoccupe surtout, c'est la question du casernement. Il est probable que les arrivants seront logés à la caserne ; mais alors c'est un bataillon actif qu'il faut en faire sortir pour le loger ailleurs.

On dit la municipalité très perplexe pour désigner les lieux de casernement ; et si les choix désignés sont exacts, nous ne pouvons, à notre grand regret, adresser à M. le Maire nos félicitations.

On va paraît-il, placer ces hommes au théâtre et dans quelques salles de la mairie. Jugez comme ces soldats seront commodément, dans une grande salle de spectacle ouverte à tous les vents en cette saison encore rigoureuse ! et aussi comme cette même salle, richement décorée, doit se bien trouver du séjour prolongé de jeunes gens, médiocrement soucieux

de l'affaire engagée.

M. de Bauriac, très expert en la matière, hochait la tête d'un air préoccupé.

— Un duel avec ce Lauretto Mina, disait M. de Bauriac, a un caractère tout à fait exceptionnel. Il a, dans ses précédentes affaires, tué un homme et blessé si grièvement l'autre qu'il n'a échappé que par un miracle. On n'a jamais pu expliquer et justifier les coups qui lui avaient valu cette double et sanglante victoire. Grâce à la rapidité foudroyante de son jeu, on n'y a vu, comme on dit, que du feu. Je connais votre force, mon cher vicomte, et je vous verrais sans trop d'inquiétude, vous mesurer avec nos meilleurs tireurs, mais, en considérant la manière... italienne de votre adversaire, il faut y regarder à deux fois. Notre responsabilité, comme témoins, est ici doublement sérieuse. Il n'est pas question d'arranger l'affaire ou de présenter des excuses ; mais enfin, il doit y avoir, il y a, sous votre querelle apparente, des raisons cachées que je ne vous demande pas.

Nous savons, Chazeuil et moi, qui vous êtes, et vous avez fait vos preuves. Chargez-nous d'aller dire aux témoins de M. Lauretto Mina que vous refusez de lui donner satisfaction, et nous acceptons la mission, n'est-ce pas, mon cher baron.

Le baron acquiesça d'un signe.

— Je vous remercie de votre confiance, messieurs, dit Antonin, mais ce que vous m'offrez est impossible et serait inutile.

(A suivre.)

LA LINDA

ROMAN PARISIEN

PAR

ALFRED SIRVEN

XXVI

En sortant du danger

J'ai été épris de colère, et je l'ai mis brusquement dehors.

— Vous auriez dit à voix haute qu'il avait fait violence à cette jeune fille. Il déclare qu'il n'en est rien, et qu'elle-même lui avait ouvert la porte.

— Cela, je l'ignorais et je l'ignore, reprit Antonin.

Nobillet reprit après un silence.

— Etre surpris chez une jolie fille, fût-elle une fille de chambre, n'a rien pour un homme de honteux et de déshonorant.

Pour que vous ayez pris avec cette indignation et cette violence un acte qui n'a pas, en somme, une portée et une gravité bien grandes, il se peut que vous ayez eu des raisons étrangères à cet acte même. Nous sommes des gens d'honneur parlant à un homme d'honneur, monsieur le vicomte, et nous espérons que vous nous jugerez capa-

bles de comprendre et d'apprécier ces raisons.

Nobillet et Gressier devinaient bien qu'il y avait des dessous à la fatale affaire dans laquelle ils étaient engagés. Ils n'avaient l'un et l'autre aucune estime pour le caractère de Lauretto Mina, et ils connaissaient ses terribles antécédents comme duelliste. Mais ils n'avaient pu refuser de lui servir d'intermédiaire dans une querelle telle qu'il la leur avait présentée. Seulement ils avaient espéré que M. de Biz-ux leur fournirait une raison ou tout au moins un prétexte pour décliner leur pénible mission, et ils attendaient avec anxiété un mot qui les en dégageât.

Antonin se contenta de répondre :

— Je vous remercie, Monsieur, de vos délicates paroles ; je vous ai, ainsi que M. Gressier, en considération très sincère ; mais je ne saurais vous donner de ma conduite des raisons autres que celles que vous connaissez, des raisons qui n'existent pas.

Les deux témoins se regardèrent consternés.

— Monsieur le vicomte, dit à son tour Gressier, je vous ferai observer que si M. Lauretto Mina ne vous a pas offensé autrement, c'est assurément lui qui a le droit de se dire aujourd'hui offensé, le droit de vous demander ou des excuses ou une réparation par les armes.

— Je ne veux pas lui faire d'excuses, dit d'une voix ferme Antonin, et je suppose d'ailleurs qu'il ne les accepterait pas.

— En reconnaissant sa qualité d'offensé, reprit Gressier, vous lui laissez le choix des armes !

— Et je sais d'avance qu'il choisira l'épée, dit

Variétés

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES PENDANT

L'ANNÉE 1891

Par M. l'abbé J. GARY, secrétaire-général.

(Suite et fin)

Deux autres membres correspondants, MM. Soulié, instituteur, de Puycalvel et Sylvain Miran, d'Albas, nous ont envoyé l'un par l'intermédiaire de M. Delpérier, un travail de longue haleine sur la *Taille et autres impositions prélevées au profit du roi dans la communauté de Puycalvel, vers la fin du dernier siècle*; l'autre, par les mains de M. Greil, deux documents concernant les *pouvoirs, franchises et libertés octroyés aux consuls d'Albas*, par Mgr de Popian, évêque de Cahors et une *Prestation de serment de Pierre Salives, premier consul d'Albas*.

M. Miran ne nous avait encore rien communiqué. Il n'en est pas de même de M. Soulié. Notre *Bulletin* s'était déjà enrichi de l'un de ses travaux sur la *Flore du Causse de Gramat*. Sa nouvelle communication prouve que, si notre confrère est habile à discerner les plantes, il ne l'est pas moins à rechercher les documents historiques.

Que de documents de ce genre gisent çà et là sous une couche de poussière, faute d'une main qui les secoue et les envoie à la *Société des Etudes*!

Je viens de nommer notre excellent confrère M. L. Greil, toujours sur la brèche quand il s'agit d'arracher à la destruction ou à l'oubli les plus petites parcelles de notre histoire locale.

Je me contenterai de citer les principales communications qu'il nous a faites et qui, tout en confirmant sa haute réputation de chercheur et d'érudit, prouvent quel intérêt il porte à notre *Société*.

Il a publié cette année dans le *Bulletin*: 1° *Le testament de feu M. le grand Archidiacre, seigneur du Vigan*; 2° *Un dénombrement de fiefs et arrière-fiefs du Quercy, fait en 1504*; 3° *Une notice nécrologique sur M. Rulhié et 4° Une autre notice sur M. Cessac*.

M. Greil a fait en outre, au cours de nos séances, de nombreuses lectures de vieux documents imprimés ou manuscrits.

Je signalerai en passant qu'après avoir dignement représenté notre *Société* aux fêtes du 25^e anniversaire de la *Société archéologique de Montauban*, notre confrère a bien voulu nous faire de son voyage un intéressant récit.

M. de Laroussilhe a publié dans le 2^e fascicule de notre *Bulletin* le commencement d'une étude importante sur l'*Ordre de Malte* en général et la *Commanderie de Latronquière* en particulier. Ce que nous connaissons déjà nous fait ardemment désirer ce qui doit suivre.

N'oublions pas qu'au cours des séances présidées par lui, le même membre nous a fait connaître plusieurs documents intéressants, entre autres, *Un arrêt du conseil d'Etat relatif aux consuls de Cahors*; *La relation d'un crime commis à Latronquière en 1675*; *Un jugement du Sénéchal de Martel*.

M. le docteur Lebœuf, qui a présidé les séances du premier semestre, ne s'est pas non plus épargné. Selon sa louable habitude, il a dressé et publié dans notre *Bulletin* la statistique des décès de la commune de Cahors pendant l'année 1890 et il prépare certainement le même travail pour 1891.

De plus il nous a fait connaître le journal du docteur Guilhou, de Cahors, pendant sa mission en Egypte en 1826. La lecture de ce manuscrit faite tantôt par M. Daynard, tantôt par M. Blanca rempli et égayé plusieurs de nos séances.

Mais qui ne sait que notre sympathique directeur a une spécialité dans laquelle il est parmi nous sans rival. M. Lebœuf est naturaliste et, à ce titre, il a continué, avec un zèle et une intelligence qu'on ne saurait trop louer, la publication commencée par notre défunt confrère M. Lucante, du catalogue géographique des espèces contenues dans l'herbier de feu J.-P. Bousquet. Ce travail, qui touche à sa fin, ne sera pas l'un des moins importants que la *Société des Etudes* aura publié. Peu de botanistes ont apporté dans leurs recherches l'intrépidité et la science de l'ancien curé de St-Martin-Labouval.

Vous seriez surpris, Messieurs, si le nom de M. Malinowski, dont le buste, à défaut de sa personne, semble présider chacune de nos séances, n'était prononcé dans un rapport de fin d'année; car vous savez que tant qu'il aura un souffle de vie, notre vénéré confrère ne cessera de manifester son dévouement à notre Compagnie.

Vous avez entendu à l'une des dernières séances, M. Blanc nous lire en son nom une explication historique de quelques proverbes patois et demander que ce travail fut inséré au *Bulletin*. Vous accorderiez cette faveur avec empressement.

Vous avez reçu en outre de M. Malinowski plusieurs lettres donnant des conseils utiles et prouvant surtout que le principal fondateur de notre *Société* a toujours pour elle une sollicitude paternelle.

M. Daynard, assidu à toutes nos séances, a fait plusieurs communications verbales et lu dernièrement une étude très intéressante sur *Quelques croyances superstitieuses du Quercy*.

Enfin M. Paul de Fontenilles, qui ne cesse de porter le plus grand intérêt à notre Compagnie dont la direction lui fut souvent confiée, a bien voulu nous donner connaissance du plus ancien budget du vénérable chapitre de l'Eglise St-Etienne de Cahors pour l'année 1652. Ce travail considérable dont s'enrichira prochainement notre *Bulletin*, est précédé d'une introduction et suivi de nombreuses notes explicatives.

En parlant de notre savant confrère, nous ne pouvons oublier son zèle à faire connaître à Bordeaux et ailleurs les belles peintures de notre Cathédrale.

J'ai fini, Messieurs, d'énumérer les communications faites à notre *Société*. Il me reste maintenant à remercier en votre nom ceux qui lui ont donné des marques d'intérêt en grossissant sa bibliothèque et son petit musée.

M. Malinowski mérite d'être mentionné le premier.

Très sensible à l'attention qu'à eue pour lui la *Société des Etudes* en le nommant, au commencement de cette année, directeur honoraire, en compagnie d'un autre doyen et fondateur, M. Dangé d'Orsay, il nous a témoigné sa reconnaissance en nous donnant une liasse de manuscrits sur la question de l'emplacement d'Uxellodunum. Et ce ne sera pas son dernier cadeau.

Je nommerai après lui M. Girma, qui a fait don de plusieurs dessins gravés par M. Damman et destinés à illustrer l'album historique et monumental du département du Lot qu'il a entrepris de publier.

Les autres généreux donateurs de livres, de photographies et d'objets divers sont: MM. Antony Landes, Fernand d'Hébrard, Bouvier, Champeval, Valette et Desprats. Je me contente de les nommer en leur adressant nos sincères remerciements.

Il est d'usage, Messieurs, de mentionner les distinctions honorifiques obtenues par nos confrères au cours de l'année. Deux membres, et non des moins connus ni des moins distingués, M. Greil et M. Rouquet ont reçu l'un le 1^{er} janvier, l'autre le 14 juillet, les palmes d'Officier d'Académie. Nous avons tous applaudi des deux mains à ce juste hommage rendu à l'érudition de l'historien et au talent incontesté du poète.

Il me reste, Messieurs, un pénible devoir à remplir, celui de vous signaler les vides qui se sont produits dans nos rangs par la mort de quatre de nos confrères, MM. Bessières, Rulhié, Cessac et de Pradelle.

En lisant dans le *Bulletin* leur biographie, vous comprendrez la perte que nous avons faite. Ces vides si regrettables ont été heureusement comblés par un nombre deux fois plus grand de nouveaux membres dont la plupart suivent la carrière des Beaux-Arts et ne manqueront pas de nous donner prochainement des échantillons de leur talent.

Qu'il me soit permis de citer parmi eux MM. Gaïda et Mayac, celui-ci parce qu'il nous a montré l'une de ses œuvres, celui-là parce qu'il nous a lu, à la dernière séance, sur les peintures de la Cathédrale dont la restauration lui est confiée, quelques pages d'un nouveau livre de M. Corroyer.

J'ai hâte de clore, Messieurs, ce rapport déjà bien long et qui ne contient néanmoins qu'une simple nomenclature des travaux de la *Société* pendant l'année 1891.

Les procès-verbaux, si soigneusement rédigés par notre secrétaire des séances, sont là pour combler les lacunes inévitables de ce compte-rendu.

Je ne m'attarderai pas à des considérations générales; mais je ne puis, en terminant, m'empêcher de constater la bonne harmonie qui n'a cessé de régner entre les membres de notre Compagnie. C'est que, nous conformant aux sages prescriptions des statuts, nous écartons de nos débats, avec le plus grand soin, toutes les questions qui pourraient nous diviser. Aussi, je suis heureux de le dire, un même sentiment nous anime tous, l'amour de notre pays natal et aussi de notre *Société des Etudes* qui n'aspire qu'à faire connaître et à faire briller toutes ses gloires.

(Extrait du *Bulletin* de la Société des Etudes, tome XVII, 4^e fascicule)

Bourse de Paris

Cours du 9 Mars 1892

RENTES

3 0/0 perpétuel.....	compt.	96 95
3 0/0 amortissable.....	compt.	97 80
3 0/0 Emprunt 1891.....		94 90
4 1/2 0/0 1883.....	compt.	105 05

Valeurs Françaises

ACTIONS

BANQUE DE FRANCE.....	4385 »
CRÉDIT FONCIER.....	1212 50
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.....	472 50
COMPTOIR N ^{al} D'ESCOMP ^{te}	490 »
EST (Chemin de Fer).....	895 »
LYON.....	1477 50
MIDI.....	1267 »
NORD.....	1775 »
ORLÉANS.....	1523 75
OUEST.....	1058 75
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	1400 »
CANAL DE SUEZ.....	2677 50
CANAL DE PANAMA.....	24 »
Etablissements DECAUVILLE.....	240 »

OBLIGATIONS

LYON (fusion).....	447 75
EST 3 0/0.....	449 »
MIDI 3 0/0.....	444 »
NORD 3 0/0.....	445 75
ORLÉANS 3 0/0.....	452 »
OUEST 3 0/0.....	442 »
SUD DE LA FRANCE.....	399 50
OUEST-ALGÉRIEN.....	412 »
EST-ALGÉRIEN.....	409 5
CRÉDIT FONCIER, fonc. 3 0/0 1853.....	590 »
— — — 4 0/0 1863.....	522 »
— — — fonc. 3 0/0 1877.....	388 »
— — — comm. 3 0/0 1879.....	471 »
— — — fonc. 3 0/0 1879.....	478 »
— — — comm. 3 0/0 1880.....	9 25
— — — fonc. 3 0/0 1883.....	419 »
— — — 3 0/0 1885.....	469 25
— — — bons 100 fr. av. lots.....	53 »
GAZ, C ^{ie} parisienne.....	526 50

Valeurs Étrangères

RUSSE, 4 0/0 1889.....	94 60
RUSSE, 4 0/0 consolidé.....	93 05
PORTUGAIS 3 0/0 (rente).....	27 85
PORTUGAIS 4 1/2 0/0 1889.....	209 50
LOMBARDS, 3 0/0.....	312 »
SARAGOSSE 3 0/0.....	314 »

BULLETIN FINANCIER

du 9 Mars 1892

Le marché est moins brillant qu'hier sur nos valeurs. La rente a de la peine à franchir le cours de 97. Les dispositions sont moins bonnes et certaines valeurs ont été très agitées. Vienne est faible. La liquidation à Londres est facile.

Le 3 0/0 est p. 96.90, le nouveau est beaucoup mieux tenu à 96.

Les actions de nos grandes sociétés de crédit ont eu un marché très mouvementé. Très offertes au début elles reprennent en clôture. Le crédit Foncier, sur le bruit d'une diminution de dividende est tombé un moment à 1195 pour reprendre à 1205. La Banque de Paris Je 615 au début revient à 623.75 le Crédit Lyonnais cote 783.50. La Banque d'Ex-compte est à 161.25.

Nos grands chemins sont toujours peu brillants. Le Suez consolide son avance d'hier. Le Gaz est un peu plus faible sur des réalisations de bénéfice.

La reprise d'hier s'est encore accentuée sur les fonds étrangers. L'Italien cote 88.65 soit à point de hausse depuis deux jours. Meilleure tenue également de l'Extérieure à 5911/16 et du Portugais à 27 9/16.

Les fonds Austro-Hongrois restent lourds. En Banque, les valeurs de cuivre sont plus calmes. La part de Souffres Romains est toujours bien tenue, c'est une affaire qui devra donner de bons résultats.

La Morena est à 115. La hanse se poursuit. L'action Phosphate de France donne toujours lieu à de bonnes demandes.

OUTILLAGE POUR AMATEURS et INDUSTRIELS
Fournitures pour le Découpage
FABRIQUE de TOURS et SCIÉS-MÉCANIQUES
OUTILS de TOUTES SORTES • BOITES D'OUTILS
TIERSOT, 215, rue des Gravilliers, 16, Paris
MORS CONCOURS 1890
Le Tarif-Album (269 pages, 600 grav.) franco contre 0/65.

de prendre soin des velours et des loges capitonnées! — Enfin, il est aisé de comprendre que l'opinion publique n'est pas favorable à la privation de toute soirée théâtrale pendant plus d'un mois.

Dans une ville comme Cahors, on ne devrait pas en être réduit à de tels expédients. Les vastes et convenables locaux ne manquent pas; il n'y a qu'une précaution à prendre: c'est de ne pas les laisser échapper. Cela s'appelle de la vigilance, et toute municipalité soucieuse des intérêts de la ville ne doit jamais en manquer, et, dans l'espèce, ces intérêts peuvent se trouver irrémédiablement compromis, si on n'y prend garde.

Nous nous expliquons: des hésitations regrettables, à l'occasion du logement du général, ont déjà privé Cahors des avantages multiples de la présence d'un chef de brigade.

Que le cantonnement des hommes soit reconnu insuffisant aujourd'hui par l'autorité militaire, que peut-il arriver? Tout simplement l'envoi d'un bataillon dans une ville voisine, et nous savons que les sollicitations dans ce but ne manquent pas.

Ce serait le dernier coup porté aux finances de la ville déjà peu prospères.

Soyez donc logiques en toutes choses, Messieurs nos édiles:

Vous avez logé magnifiquement nos futurs instituteurs, nos futures bacheliers.

Logez donc confortablement les défenseurs de la Patrie, nos enfants aussi, que diable!

Vous avez bâti pour les premiers des établissements somptueux; sachez réserver des constructions plus modestes, mais du moins suffisantes, pour loger nos soldats.

Vous avez eu le tort de laisser vendre à un particulier la caserne de gendarmerie; ayez le courage de reconnaître cette lourde faute par le rachat immédiat de cet immeuble.

Cela vous coûtera certainement moins cher que d'édifier encore, ou de perdre le revenu que donne à la ville la présence d'un bataillon d'infanterie.

Ce n'est certes pas un vain désir de critique qui nous porte à présenter ces observations; mais bien plutôt la sympathie sincère que nous inspire l'homme intègre placé à la tête de notre municipalité et dont nous connaissons trop les excellentes intentions, pour ne pas l'avertir du danger sérieux qui menace la prospérité de notre ville. X***

Eboulement

Un malheureux accident s'est produit ce matin à l'aqueduc du Pont Louis-Philippe que l'on couvre en ce moment. Un éboulement de terrain s'étant produit en cet endroit, un ouvrier, le sieur Séval s'est trouvé pris. Retiré aussitôt, ce jeune homme a été transporté à l'hospice. Son état n'inspire pas de craintes sérieuses.

Lentillac

La foire de Lentillac près Figeac, du 7 mars, a été très belle.

Boeufs, vaches ou taureaux amenés, 300 environ.

Moutons et brebis, 200 environ.

Nombreuses transactions.

Marché aux Bestiaux de La Villette.

La Villette 7 mars.

ESPÈCES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS	PRIX
			EXTRÊMES
Boeufs.	2888	2494	1.10 à 1.58
Vaches.	754	615	0.96 à 1.50
Taureaux.	289	238	0.96 à 1.36
Veaux.	1245	1088	1.20 à 2.00
Moutons.	17792	15900	1.55 à 2.05
Porcs.	3703	3490	1.26 à 1.42

SIROP ET PÂTE DE REGNAULD

70 ans de succès —

Contre enrhumements, laryngites, rhumes, bronchites, grippe, toux d'irritation, toux nerveuse, coqueluche, etc.

Sirop 2 fr. 50 le fl. Pâte 1 fr. 50, 19, r. Jacob, Paris, et toutes ph^{ies}.

PILULES GICQUEL

PURGATIVES et DÉPURATIVES du SANG

Souveraines contre

Constipation, Bile, Glaires

Embarras d'estomac et d'intestins

Manque d'appétit

Maux de tête, Etourdissements

Congestions, Goutte

Douleurs, Rhumatismes

150 LA BOITE. — DANS TOUTES LES PHARMACIES.

ÉTUDE

de M^e J. LACOSSE, avoué à Cahors, rue Fénelon n° 7

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

A l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, le MERCREDI SIX AVRIL mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi.

Suivant procès-verbal de M. Roussseau, huissier à Cahors, en date du six janvier mil huit cent quatre-vingt-douze, dénoncé à la partie saisie suivant exploit du même huissier, en date du huit du même mois de janvier, les dits procès-verbal et exploit de dénonciation, visés, enregistrés et transcrits au bureau des hypothèques de Cahors, le onze dudit mois de janvier, volume 144, numéros 11 et 12.

Il a été procédé :
A la requête de M. Lasserre Paul, notaire, domicilié à Frayssinet-le-Gourdonnais.

Sur la tête et au préjudice de M. MÉLET Fils, négociant, domicilié à Cahors, rue du Lycée, n° 18.

A la saisie réelle des immeubles ci-après désignés :

Le cahier des charges, clauses et conditions de la vente a été déposé au greffe du Tribunal civil de Cahors, où il est tenu à la disposition du public.

Sa publication a eu lieu le deux mars mil huit cent quatre-vingt-douze et le Tribunal en donnant acte de cette formalité a fixé l'adjudication au MERCREDI SIX AVRIL, prochain.

En conséquence et à la requête de M. Lasserre Paul, qui constitue M^e Lacosse, pour son avoué.

Il sera procédé :
Sur la tête et au préjudice dudit M. MÉLET Fils, négociant à Cahors.

Le MERCREDI SIX AVRIL, mil huit cent quatre-vingt-douze, à midi.

A la vente en trois lots des immeubles ci-après désignés :

DÉSIGNATION
des biens à vendre, telle qu'elle est faite au procès-verbal de saisie et lotissement.

Premier lot

Le premier lot se compose de :
1° Une vigne perdue, située à Pech-Riel, commune de Cahors, section H, formant le numéro 707 du plan cadastral de la dite commune, de contenance quarante-sept ares soixante-dix centiares ;

2° Un sol, situé à Bach, même commune, section G, formant le numéro 1076 du plan cadastral de la dite commune, de contenance cinquante centiares ;

3° Sur ce sol est construit une maisonnette ou grange de forme carrée ; Elle est bâtie en pierre, à chaux et à sable, elle est à deux tombants d'eau et couverte en tuile canal. Cette maisonnette est à rez-de-chaussée, premier étage et galetas. Elle a quatre ouvertures dont deux portes, une pour le rez-de-chaussée et l'autre pour le premier et deux fenêtres situées au premier ;

4° Une vigne, située mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 1077 P du plan cadastral, de contenance soixante-seize ares trente-cinq centiares ;

5° Une vigne, située mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 1075 P du plan cadastral, de contenance un are soixante-quinze centiares ;

6° Une vigne, située mêmes lieu, commune et section, formant le numéro 1077 P du plan cadastral, de contenance soixante-seize ares trente-cinq centiares.

Deuxième lot

1° Une maison, sise rue du Lycée, numéro 18, même commune, section N, formant le numéro 2530 du plan cadastral, d'un revenu net de six cents francs.

Cette maison est élevée sur caves, de rez-de-chaussée, premier, deuxième et troisième étages. Elle est construite en pierres et mortier de chaux et sable ; sa façade principale

qui donne sur la rue du Lycée est construite en pierres moellons ; elle est recouverte de tuiles à crochet à deux versants ; des chenaux et tuyaux de descente en zinc reçoivent les eaux pluviales et les conduisent sur le sol.

La façade principale de cette maison à l'aspect du Midi, édifiée sur la rue du Lycée, où elle porte le numéro 18, est percée au rez-de-chaussée : 1° d'une ouverture de magasins garnie d'une devanture vitrée peinte en couleur marron foncée et 2° d'une porte cochère servant d'entrée principale à l'immeuble fermée par un portail en bois à deux ouvrants peint marron foncée.

Les premier, deuxième et troisième étages sont percés chacun de deux fenêtres garnies de chassiss vitrés mais sans contrevents ou volets. Ces fenêtres rasées jusqu'à la surface du plancher donnent accès sur des balcons superposés se trouvant à chaque étage et surplombant le trottoir de la rue. Sur le balcon du premier étage se trouve une enseigne où on lit : « Entrepôt Mélet, J.-P., charbons, etc. » Au-dessus des fenêtres du troisième étage et tout le long de la façade règne une belle corniche en pierres de taille.

A l'aspect du nord de cette maison est une cour donnant accès dans un vaste hangar construit en pierres et mortier de chaux et sable, recouvert en tuiles crochets à deux versants d'eau.

Le tout confronte du midi à rue du Lycée, du couchant à madame veuve Cure, du levant à monsieur Rouquet et monsieur de Flaujeac, du nord à monsieur Barreau et à monsieur de Flaujeac.

C'est habité partie par le saisi partie par des locataires. Les locataires qui sont : 1° monsieur Fourès, ébéniste ; 2° monsieur Montillau, employé des chemins de fer, et 3° monsieur Raphaël, fils, voiturier, ont que des baux verbaux.

Troisième lot

Une maison sise avenue de Toulouse, numéro 6, même commune, section K, formant le numéro 3 du plan cadastral, d'un revenu net de trois cent soixante-quinze francs. Cette maison est élevée sur cave de rez-de-chaussée, premier étage et galetas. Elle est construite en briques cuites et mortier de chaux et sable recouverte en tuiles crochets à deux versants d'eau.

La façade principale de cette maison, à l'aspect du levant, édifiée sur l'avenue de Toulouse où elle porte le numéro 6 est percée au rez-de-chaussée : 1° d'une ouverture de magasin ou de café garnie d'une devanture vitrée avec contrevents peints en couleurs cendrée ; 2° d'une porte servant d'entrée principale à l'immeuble, fermée par une porte en bois à un seul ouvrant. Le premier et le galetas sont percés chacun de deux fenêtres garnies de chassiss vitrés, avec contrevents en bois peint cendrée.

A l'aspect du couchant de cette maison est une cour qui donne accès sur le chemin de halage du Lot par un portail à deux ouvrants, en fer peint en couleur cendrée. De cette cour on pénètre dans un hangar construit en briques cuites et mortier de chaux et de sable. Ce hangar est adossé d'un côté à la façade ouest de la maison et de l'autre au chemin de halage, ayant sa principale façade exposée au nord, sur laquelle se trouve, donnant sur la cour, une grande porte en bois à un seul ouvrant glissant dans une armature appliquée au mur et trois fenêtres avec chassiss vitrés mais sans contrevents.

Le tout confronte du levant à l'avenue de Toulouse, du couchant au chemin de halage, du nord à madame veuve Bru et du sud à monsieur Calvet ou ses héritiers, et c'est habité par : 1° monsieur Cathala, employé des chemins de fer, et 2°

Bayles, qui n'ont que des baux verbaux.

MISE A PRIX

Les immeubles ci-dessus seront vendus sur les mises à prix suivantes :

Premier lot

Dix francs, ci..... 10 fr.

Deuxième lot

Mille cinq cent francs, ci..... 1,500 fr.

Troisième lot

Mille francs, ci 1,000 fr.

En sus des charges.

Conformément à l'article 696 du code de procédure civile il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale, sur les immeubles ci-dessus désignés qu'ils devront requérir cette inscription, sous peine de déchéance, avant la transcription du jugement d'adjudication.

Les frais seront payables par les adjudicataires en sus du prix d'adjudication.

Fait et rédigé le présent placard par moi avoué poursuivant sous-signé.

Cahors, le quatre mars mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'avoué poursuivant,
Signé : LACOSSE.

Enregistré à Cahors, le quatre mars mil huit cent quatre-vingt-douze, fol^o c^o. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

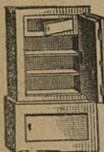
Signé : AGARD, receveur.

CH. FAY, Inventeur
9, Rue de la Paix, PARIS
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

VELOUTINE

CH. FAY, Inventeur
9, Rue de la Paix, PARIS
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS. Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth, par Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles. EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE de GARANTIE de L'UNION DES FABRICANTS.



COFFRES-FORTS ACIER PIERRE HAFNER
1^{re} Médailles d'Or aux Expositions Universelles de 1878 et 1889
12 & 14, PASSAGE JOUFFROY
PARIS
Envoi FRANCO de DESSINS et PRIX-COURANTS

PROFITS de 5 à 10% assurés sans risques
MOYEN de REALISER
BENEFICES de 100 à 500 et plus, payables tous les 15 jours. Liste et résultats obtenus envoyés gratis.
COCHRANE and SONS, Stockbrokers
13 & 14, Cornhill, E. C., LONDRES
Maison fondée en 1867, ayant clientèle dans toute l'Europe

Etablissement Hydrothérapique

DES
ALLÉES FÉNELON, N° 6

Le Public est prévenu que M^{me} Sabatié vient de faire placer dans son Etablissement, l'Appareil de Suspension de M. le Docteur CHARCOT, pour le traitement de l'Ataxie locomotrice et autres maladies nerveuses.

PHOSPHATE DE FER de LERAS, Dr Es-Sciences

Ce ferrugineux est le seul qui renferme dans sa composition les éléments des os et du sang ; il est très efficace contre l'anémie, l'appauvrissement du sang, les maux d'estomac, les pâles couleurs, les pertes blanches, l'irrégularité de la menstruation. Toujours bien supporté, il est très ordonné aux dames, aux jeunes filles et aux enfants délicats.
DÉPOT : Toutes Pharmacies.

SIROP PHÉNIQUE de VIAL, Pharm. à Paris

Combat les microbes ou germes des maladies de poitrine, réussit merveilleusement dans les Toux, Rhumes, Catarrhes, Bronchites, Grippe, Enrouements.
DÉPOT : Toutes Pharmacies

GUÉRISON Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TEIGNE, HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.